



ANNEXES

ANNEXES 1-6		
ÉTATS FINANCIERS		66
ANNEXE 1:	Rapport d'audit de charia	66
ANNEXE 2A:	Rapport COSO de la direction	68
ANNEXE 2B:	Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport COSO de la direction	71
ANNEXE 3:	Ressources ordinaires en capital de la BID	74
ANNEXE 4:	Fonds waqf des ressources du compte spécial	84
ANNEXE 5:	Conseil des Directeurs exécutifs, pays et groupes de pays	91
ANNEXE 6A:	État des souscriptions au capital-actions de la BID	92
ANNEXE 6A:	État des droits de vote	93



ANNEXES 7-10 FINANCEMENTS

ANNEXE 7A: Répartition par secteur et pays des approbations nettes des ressources ordinaires en capital (2023) (millions USD)	94
ANNEXE 7B: Répartition par secteur et pays des approbations nettes des ressources ordinaires en capital (1975-2023) (millions USD)	95
ANNEXE 8A: Approbations nettes du Groupe de la BID par pays et entité (millions DI)	96
ANNEXE 8B: Approbations nettes du Groupe de la BID par pays et entité (millions USD)	97
ANNEXE 9: Opérations cumulées du Groupe de la BID selon le mode de financement le plus utilisé (1975-2023)	98
ANNEXE 10A: Approbations par entité et mode de financement (1975-2023) (millions DI)	99
ANNEXE 10B: Approbations par entité et mode de financement (1975-2023) (millions USD)	100

ANNEXE 11: ORGANIGRAMME

101

ANNEXE 12: COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

102

ANNEXE 1: RAPPORT D'AUDIT DE CHARIA

CONSEIL DE CHARIA DU GROUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT RAPPORT D'AUDIT DE CHARIA 1444H/1445H

Louanges à Allah

Prière et paix sur le Prophète, sa famille et ses compagnons

Excellence Monsieur le Président du Conseil des Gouverneurs,

Excellences les membres du Conseil des Gouverneurs,

Assalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuh

Conformément à son règlement, le Conseil de Charia du Groupe de la Banque islamique de développement (Groupe de la BID) soumet au Conseil des Gouverneurs un rapport annuel d'audit de charia sur le degré de conformité des transactions et activités du groupe à la charia à la lumière des fatwas et décisions rendues par le conseil et son sous-comité. Nous avons fait vérifié par le sous-comité les activités du groupe au titre de l'exercice 1444/1445, conformément à la pratique arrêtée au sein du conseil qui a mené un audit général des principes appliqués et contrats liés aux transactions et applications qui nous ont été présentés, lesquels contrats ont porté sur les ressources ordinaires en capital, le Fonds waqf des ressources du compte spécial, la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, la Société islamique pour le développement du secteur privé, la Société internationale islamique de financement du commerce, le Fonds de solidarité islamique pour le développement, le Fonds d'investissement des biens awqaf, la Fondation mondiale du waqf et tous les fonds gérés par la banque au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (18 djoumada II 1445).

Nous avons effectué l'audit demandé avec l'assistance de la Division des Affaires de Charia afin d'exprimer notre opinion quant au degré de conformité du groupe aux règles et principes de charia, ainsi qu'aux fatwas, décisions, arrêts et directives spécifiques rendus.

La responsabilité d'assurer la conformité du groupe aux règles et principes de charia incombe à la direction de celui-ci. Notre responsabilité se limite à exprimer une opinion de charia indépendante, fondée sur notre audit des opérations du groupe.

Nous avons planifié et mené notre audit dans le but d'obtenir tous les éléments et justifications jugés nécessaires pour établir la preuve et la confirmation raisonnable que le groupe n'a pas enfreint les règles et principes de charia.

À NOTRE OPINION

1. le groupe a observé les procédures nécessaires pour se conformer aux contrats que nous avons préparés et vérifiés ;
2. les dividendes payés et les pertes subies au titre des comptes d'investissement répondent au principe adopté par le conseil, conformément aux règles et principes de charia ;
3. tous les gains tirés de transactions et méthodes interdites par la charia ont été écartés conformément aux décisions du conseil, et ce dans l'attente de les dépenser, avec notre aval, sur des œuvres de bienfaisance ; et
4. le groupe n'est pas tenu d'acquitter zakat vu que les sources de ses actifs relèvent soit de comptes publics ou de comptes waqf. Dans le cas des fonds des autres institutions, le groupe n'acquitte pas zakat au nom de leurs propriétaires sans qu'il ne soit autorisé par eux. Par conséquent, le paiement de zakat est de la seule responsabilité des propriétaires de ces institutions.

Nous prions Allah – Le Tout-Puissant – de guider le groupe sur le droit chemin, au service de l'oumma.

Wassalamu alaikum warahmatullahi wabarakatuh



S.E. Dr Mohamed ALI ELGARI
Président du Conseil de Charia



S.E. Dr Nizam YAQOOBI
Vice-président du Conseil de Charia



S.E. Dr Aznan HASAN
Membre du Conseil des Charia



S.E. Dr Sa'id ADEKUNLE MIKAIL
Membre du Conseil de Charia



S.E. Dr Mufti Muhammad HASSAAN KALEEM
Membre du Conseil de Charia



Dr Abdallahi MOHAMED
Chef par intérim de la Division des Affaires de Charia

Djeddah, 29 février 2024 (19 chaäbane 1445)

ANNEXE 2A: RAPPORT COSO DE LA DIRECTION

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque islamique de développement (ressources ordinaires en capital) est responsable de la mise au point et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière sont un processus conçu pour dégager une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers de la banque aux fins de leur communication, conformément au cadre d'information financière. Les contrôles internes à l'égard de l'information financière comprennent également les contrôles et procédures de communication conçus pour prévenir les inexactitudes.

L'organe chargé de la gouvernance, en l'occurrence le Conseil des Directeurs exécutifs, est responsable de la supervision du processus d'exécution et de maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière.

● La banque a évalué la conception, l'exécution et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financières jusqu'au 31 décembre 2023. Elle s'est fondée sur les critères énoncés dans le Cadre de contrôle intégré (2013) publié par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (« COSO »).

Le commissaire aux comptes de la banque, Deloitte and Touche & Co. - Chartered Accountants, cabinet de comptabilité indépendant, émet un rapport d'assurance raisonnable sur notre évaluation des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

RISQUES LIÉS À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les principaux risques liés à l'information financière sont la préparation d'états financiers qui ne reflètent pas fidèlement la situation financière, en raison d'erreurs involontaires ou intentionnelles, ou la publication en retard des états financiers. Les états financiers ne reflètent pas fidèlement la situation financière lorsqu'un ou plusieurs comptes ou l'information fournie dans ces états financiers contient des anomalies ou des omissions importantes. Les anomalies sont considérées importantes si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers.

Pour pallier les risques liés à l'information financières, la banque a mis au point des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui permettent de donner une assurance raisonnable mais non-absolue quant à la non-existence d'anomalies importantes. La banque a également évalué la conception, l'exécution et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière sur la base des critères énoncés dans le Cadre de contrôle intégré (2013) publié par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway. Le cadre COSO recommande la définition d'objectifs spécifiques pour faciliter la conception et l'évaluation de l'adéquation d'un système de contrôle interne. Par conséquent, la direction a répondu au moment de la mise au point des contrôles internes à l'égard de l'information financière aux assertions ci-après :

- Existence/survenue : les actifs et les passifs existent et les transactions ont eu lieu.
- Intégralité : toutes les transactions sont enregistrées, les soldes des comptes sont inclus dans les états financiers.
- Évaluation : les actifs, les passifs et les transactions sont enregistrés dans les états financiers aux montants appropriés.
- Droits et obligations, et propriété : les droits et obligations sont correctement enregistrés au titre des actifs et des passifs.
- Présentation et communication : le classement, la communication et la présentation de l'information financière sont appropriés.

Cependant, tout système de contrôle interne, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière, aussi bien conçu et exécuté soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, mais non-absolue, que les objectifs du système sont atteints. En tant que tels, les contrôles et procédures ou systèmes de communication au titre des contrôles internes de l'information financière peuvent ne pas empêcher toutes les erreurs et fraudes. De plus, la conception d'un système de contrôle doit procéder de ressources raisonnables, et les avantages des contrôles doivent être pondérés par rapport aux coûts.

ORGANISATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE DE LA BANQUE

Fonctions intervenant dans le système de contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le Conseil des Directeurs exécutifs a créé le Comité d'Audit pour l'assister dans son rôle de supervision de la solidité des politiques et pratiques comptables et de l'efficacité des contrôles internes. Composé de membres sélectionnés du Conseil des Directeurs exécutifs, le Comité d'Audit aide également le Conseil des Directeurs exécutifs à s'acquitter de ses responsabilités de supervision de la préparation des états financiers et de l'information financière sur les ressources ordinaires en capital, des procédures d'audit internes et externes, et des principales conclusions. Le Comité d'Audit tient des réunions périodiques avec la direction pour examiner et assurer le suivi des questions qui revêtent une importance des points de vue financier, comptable et d'audit. Le commissaire aux comptes et les auditeurs internes tiennent des réunions régulières avec le Comité d'Audit pour statuer sur l'adéquation des contrôles internes à l'égard de l'information financière et de toute autre question sur laquelle le Comité d'Audit devrait se pencher.

Les contrôles au sein du système de contrôle interne à l'égard de l'information financière sont effectués par tous les services qui interviennent dans l'examen de la fiabilité des livres et registres sur la base desquels les états financiers sont préparés. Par conséquent, le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière implique des employés de diverses fonctions au sein de toute l'institution.

Contrôles destinés à minimiser les risques d'anomalie dans la préparation de l'information financière

Le système des contrôles internes à l'égard de l'information financière consiste en un grand nombre de contrôles et procédures internes visant à minimiser le risque d'anomalie dans les états financiers. Ces contrôles sont intégrés au processus d'exploitation et comprennent ceux qui :

- sont de nature continue ou permanente, comme la supervision au titre des politiques et procédures écrites ou la séparation des tâches ;
- sont périodique tels que ceux effectués dans le cadre du processus de préparation des états financiers annuels ;
- sont de nature préventive ou détective ;
- ont une incidence directe ou indirecte sur les états financiers eux-mêmes, étant entendu que les contrôles qui ont une incidence indirecte sur les états financiers comprennent les contrôles au niveau de l'entité et les contrôles généraux des technologies de l'information tels que les contrôles d'accès aux systèmes et de déploiement des systèmes, tandis qu'un contrôle ayant une incidence directe pourrait être, par exemple, un rapprochement qui appuie directement un poste au bilan ; et
- comportent des composants automatisés et/ou manuels, étant entendu que les contrôles automatisés sont des fonctions de contrôle intégrées aux processus du système, telles que les contrôles de séparation des tâches forcés par les applications et les contrôles d'interface sur l'exhaustivité et l'exactitude des entrées, et les contrôles internes manuels sont ceux opérés par un individu ou un groupe d'individus, tels que l'autorisation des transactions.



ANNEXE 2A: RAPPORT COSO DE LA DIRECTION

(SUITE)

ÉVALUATION DE LA CONCEPTION, EXÉCUTION ET EFFICACITÉ DES CONTRÔLES INTERNES

Pour l'exercice 2023, la banque a entrepris une évaluation formelle de l'adéquation de la conception, exécution et efficacité du système des contrôles internes à l'égard de l'information financière en tenant compte des éléments ci-après :

- le risque d'inexactitude des postes dans les états financiers, compte tenu de facteurs tels que l'importance et la sensibilité d'un poste quelconque dans les états financiers aux inexactitudes ; et
- la susceptibilité des contrôles identifiés à l'échec, compte tenu de facteurs tels que le degré d'automatisation, la complexité et le risque de dépassement par la direction, la compétence du personnel et le niveau d'appréciation requis.

Pris ensemble, ces facteurs déterminent la nature, le moment et l'étendue des preuves dont la direction a besoin pour évaluer si la conception, l'exécution et l'efficacité du système de contrôle interne à l'égard de l'information financière sont efficaces. La preuve elle-même est générée à partir de procédures intégrées dans les responsabilités quotidiennes du personnel ou à partir de procédures mises en œuvre spécifiquement aux fins de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Des informations provenant d'autres sources constituent également un élément important dans l'évaluation car ces preuves peuvent attirer l'attention de la direction sur des problèmes de contrôle supplémentaires ou étayer les conclusions.

CONCLUSION

L'évaluation a inclus la revue de la conception, exécution et efficacité des contrôles au sein de divers processus, notamment les actifs de trésorerie, les actifs des projets, les investissements et les revenus y liés, les passifs, y compris les passifs de trésorerie et les coûts de financement y afférents, les charges d'exploitation, les salaires et les prestations du personnel. L'évaluation a également inclus la revue de la conception, exécution et efficacité des contrôles au niveau de l'entité, des contrôles généraux des technologies de l'information et des applications, et des contrôles à l'égard de la communication de l'information financière. À la suite de l'évaluation de la conception, exécution et efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, la direction n'a identifié aucune faiblesse importante et a conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus, exécutés et opérés efficacement jusqu'au 31 décembre 2023.



Dr Muhammad AL JASSER
Président du Groupe de la Banque islamique de développement



Dr Zamir IQBAL
Vice-Président et Chargé en Chef des Finances

ANNEXE 2B: RAPPORT COSO DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE INDÉPENDANT SUR LE RAPPORT DE LA DIRECTION RELATIF À LA CONCEPTION, L'EXÉCUTION ET L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AU SUJET DES RESSOURCES ORDINAIRES EN CAPITAL DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Excellences le Président et les membres du Conseil des Gouverneurs
Banque islamique de développement – Ressources ordinaires en capital
Djeddah
Royaume d'Arabie saoudite

ÉTENDUE

La Banque islamique de développement - Ressources ordinaires en capital (« la Banque » ou « la BID ») s'est adjointe nos services pour mener une mission d'assurance raisonnable sur le Rapport de la direction relatif à l'évaluation de la conception, l'exécution et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « Rapport de contrôle interne de la direction » à l'égard de l'information financière ou le « rapport ») jusqu'au 31 décembre 2023.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DE L'ORGANE CHARGÉ DE LA GOUVERNANCE

La direction est responsable de l'exécution et du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Cette responsabilité comprend la conception, l'exécution et le maintien de contrôles internes pertinents à la préparation et la présentation sincère d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci soient le résultat d'un acte de fraude ou d'une erreur, la sélection et l'application de politiques comptables adéquates, et les estimations et jugements comptables raisonnables face aux circonstances. Those Charged with Governance i.e., the Board of Executive Directors are responsible for overseeing the process of implementing and maintaining effective internal control over financial reporting.

L'organe chargé de la gouvernance, en l'occurrence le Conseil des Directeurs exécutifs, est responsable de la supervision du processus d'exécution et de maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière.

La banque a évalué la conception, l'exécution et l'efficacité de son système de contrôle interne jusqu'au 31 décembre 2023. Elle s'est fondée sur les critères énoncés dans le Cadre de contrôle intégré (2013) publié par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (le « Cadre COSO »).

L'évaluation par la banque de son système de contrôle interne, telle que présentée par la direction au Conseil des Directeurs exécutifs et au Conseil des Gouverneurs dans le Rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, comprend :

- la description des contrôles mis au point au titre du Contrôle interne tels que définis dans le Cadre COSO ;
- la description de l'étendue des principaux processus de travail objet de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière ;
- la description des objectifs du contrôle interne ;
- l'identification des risques susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs de contrôle ;
- l'évaluation de la conception, l'exécution et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière ; et
- l'évaluation de la gravité des lacunes de conception, d'exécution et d'efficacité du contrôle interne, si constatées et non comblées jusqu'au 31 décembre 2023.



ANNEXE 2B: RAPPORT COSO DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(SUITE)

NOTRE RESPONSABILITÉ

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion d'assurance raisonnable sur la sincérité de la présentation du « Rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière » fourni à l'Annexe 2a du rapport annuel, à la lumière des critères énoncés dans le Cadre COSO, y compris sur la conclusion de la direction quant à l'efficacité de la conception, de l'exécution et du contrôle interne à l'égard de l'information financière jusqu'au 31 décembre 2023.

Nous avons mené notre mission conformément à la Norme internationale sur les missions d'assurance 3000 (révisée), à savoir « Missions d'assurance autres que les audits et les revues de l'information financière historique », émise par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Cette norme exige que nous planifions et exécutions nos procédures pour obtenir une assurance raisonnable quant à l'évaluation faite par la direction de la conception, exécution et efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière jusqu'au 31 décembre 2023, telle qu'indiquée dans le Rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Une mission d'assurance raisonnable implique de comprendre le contrôle interne à l'égard de l'information financière, identifier et évaluer le risque qu'une faiblesse matérielle existe, et tester et évaluer la conception et l'efficacité du contrôle interne, sur la base du risque évalué, et exécuter toute autre procédure jugée nécessaire dans les circonstances.

Nos procédures appliquées au Rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière ont consisté à :

- comprendre les composants de contrôle interne de la banque à la lumière des définitions énoncées dans le Cadre COSO, et les comparer au Rapport ;
- comprendre la définition de la banque de l'étendue des principaux processus, et la comparer au Rapport ;
- évaluer les risques importants liés aux comptes, classes de transactions et informations communiquées au sein de la banque quant aux principaux processus et entités, et les comparer au Rapport ;
- obtenir les tests effectués par la direction sur la conception, l'exécution et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et évaluer l'adéquation des procédures de test effectuées par la direction et l'exactitude des conclusions de la direction pour chaque contrôle interne testé ;
- tester de manière indépendante la conception, l'exécution et l'efficacité des contrôles internes qui traitent des risques importants d'inexactitudes significatives, et soumettre derechef au test une partie des tests effectués par la direction sur les risques normaux d'inexactitudes significatives ; et
- évaluer la gravité des lacunes du contrôle interne qui n'ont pas été comblées jusqu'au 31 décembre 2023, et comparer ces lacunes, dans la mesure du possible, à l'évaluation comprise dans le Rapport.

Un processus est considéré comme important si une anomalie résultant d'un acte de fraude ou d'une erreur dans les transactions ou les états financiers pourrait raisonnablement affecter les décisions des utilisateurs des états financiers. Aux fins de notre mission, les processus jugés importants sont les contrôles au niveau des entités, des actifs de trésorerie, des actifs des projets, des investissements et des revenus y liés, des passifs y compris les sources de financement externes, des coûts de financement y liés, des pertes de valeur et de crédit, des dépenses d'exploitation, des salaires, des prestations payées au personnel, de l'information financière et de sa communication, et des contrôles généraux et d'application liés aux technologies de l'information.

Les procédures établies pour tester la conception, l'exécution et l'efficacité du contrôle interne dépendent de notre jugement, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes significatives identifiés, et impliquent une combinaison d'enquêtes, d'observations, de répétitions et d'examen des preuves.

Nous avons obtenu suffisamment de preuves adéquates pour étayer notre conclusion sur l'évaluation faite par la direction de la conception, exécution et efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la banque jusqu'au 31 décembre 2023.

NOTRE INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Nous nous sommes conformés à l'indépendance et aux autres exigences déontologiques du Code de déontologie des professionnels comptables publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable, qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la Norme internationale sur la gestion de la qualité 1 et, par conséquent, maintient un système complet de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées concernant le respect des exigences déontologiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

DÉFINITION ET LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne d'une entité à l'égard de l'information financière est un processus conçu ou dont la préparation a été supervisée par les principaux dirigeants et responsables financiers de la société ou les personnes exerçant des fonctions similaires, exécuté par le conseil d'administration de la société, la direction et d'autres personnels afin de dégager l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes conformément au cadre d'information financière pertinent.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité comprend les politiques et procédures qui (1) concernent la tenue de registres qui, de manière raisonnablement détaillée, reflètent de manière précise et fidèle les transactions et les cessions d'actifs de l'entité ; (2) fournissent l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers conformément au cadre d'information financière pertinent, et que les recettes et les dépenses de l'entité sont effectuées uniquement conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de l'entité ; et (3) fournissent l'assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de l'acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de l'entité qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, y compris la possibilité de collusion ou de contournement inapproprié des contrôles, des inexactitudes significatives dues à des erreurs ou à un acte de fraude pourraient se produire et ne pas être prévenues ou détectées à temps. Par ailleurs, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au titre de périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison d'un changement de circonstances ou de la détérioration possible du degré de conformité aux politiques ou aux procédures.

OPINION

À notre avis, le Rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière fourni à l'Annexe 2a du rapport annuel est fidèlement présenté, à tous égards importants, sur la base des critères énoncés dans le Cadre COSO, y compris la conclusion de la direction sur la conception, l'exécution et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière jusqu'au 31 décembre 2023.



Deloitte and Touche & Co.
Certified Public Accountants

Waleed Bin Moha'd. Sobahi
Certified Public Accountant
License No. 378
8 ramadan 1445
18 mars 2024



ANNEXE 3: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – RESSOURCES ORDINAIRES EN CAPITAL

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Excellences, le président et les membres du Conseil des Gouverneurs,
Banque islamique de développement - Ressources ordinaires en capital
Djeddah
Royaume d'Arabie saoudite

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

OPINION

Nous avons vérifié les états financiers des ressources ordinaires en capital de la Banque islamique de développement (la « Banque »), constitués du bilan arrêté au 31 décembre 2023, du compte de résultat, de l'état des variations des fonds propres et de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice arrêté à la date indiquée, ainsi que les notes jointes aux états financiers, notamment le résumé des principales politiques comptables.

À notre avis, les états financiers susmentionnés donnent, à tous égards, une image fidèle de la situation financière de la Banque au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, de ses résultats, flux de trésorerie et des variations des fonds propres au titre de l'exercice arrêté à la date indiquée, conformément aux normes comptables de l'Organisation de Comptabilité et d'Audit pour les Institutions Financières Islamiques (« OCAIFI »).

Nous estimons que la Banque s'est également conformée aux règles et principes de charia énoncées par le Conseil de Charia du Groupe de la Banque.

FONDEMENT DE L'OPINION

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes comptables applicables aux institutions financières islamiques de l'OCAIFI et aux normes internationales d'audit. Notre responsabilité au titre des normes susvisées sont décrites en détail sous le titre « Responsabilité du commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de la Banque, conformément au Code de déontologie des comptables et auditeurs professionnels de l'OCAIFI (« Code de l'OCAIFI »), au Code du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code du CNIDC »), et aux exigences déontologiques pertinentes à l'audit des états financiers en vigueur localement. Nous avons rempli notre mission dans le respect de ces exigences et des codes de l'OCAIFI et du CNIDC. Nous estimons que les preuves obtenues à la suite de l'audit sont suffisantes et appropriées pour étayer notre opinion.

QUESTIONS CLÉS LIÉES À L'AUDIT

Ces questions sont, de notre jugement professionnel, des questions qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Elles ont été abordées dans le cadre de notre audit des états financiers dans leur ensemble et dans l'expression de notre opinion à ce sujet. Nous n'exprimons pas une opinion séparée sur ces questions. Pour chaque question ci-dessous, notre description de la façon dont notre audit l'a abordée, est fournie dans ce contexte.

Nous avons rempli les responsabilités décrites dans la section intitulée « Responsabilités du commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport, y compris par rapport à ces questions. Ainsi, notre audit a porté sur la performance des procédures conçues pour répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris celles utilisées dans les questions ci-dessous, constituent le fondement de notre opinion sur les états financiers.

QUESTIONS CLÉS LIÉES À L'AUDIT	TRAITEMENT
<p>PROVISION POUR PERTE DE CRÉDIT ATTENDUE AU TITRE DES ACTIFS DES PROJETS</p> <p>Au 31 décembre 2023, la valeur des actifs des projets de la Banque s'élevaient à 17,34 milliards DI (2022 : 17,02 milliards DI), soit 59,25 % du total des actifs. La provision pour perte de crédit attendue est à ce jour de 553 millions DI (2022 : 446 millions DI).</p> <p>L'audit des provisions pour perte de valeur des actifs des projets est un domaine d'intérêt clé en raison de sa taille et de l'importance des estimations et jugements utilisés pour classer les actifs des projets à différents stades et déterminer les exigences en provision et la complexité des jugements, hypothèses et estimations utilisés dans les modèles de perte de crédit attendue.</p> <p>La Banque comptabilise les provisions pour perte de crédit attendue à un montant égal à 12 mois de perte de crédit attendue (stade 1) ou à une perte de crédit attendue sur toute la durée de vie (stade 2). Une provision pour perte de crédit attendue sur toute la durée de vie est requise pour un instrument financier si le risque de crédit au titre de celui-ci a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.</p> <p>Les pertes de crédit attendues sont une estimation pondérée de la valeur actualisée des pertes de crédit. Celles-ci sont évaluées comme la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus à la Banque au titre du contrat et les flux de trésorerie attendus par la Banque au titre de la pondération de plusieurs scénarii économiques futurs, actualisés au taux de profit effectif de l'actif. La Banque utilise des modèles statistiques pour les calculs de la perte de crédit attendue. Les variables clés utilisées dans ces calculs sont la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, et le risque en cas de défaut, lesquels sont définis dans la Note 3 aux états financiers.</p> <p>La partie significative des actifs des projets est évaluée individuellement pour l'augmentation significative du risque de crédit et la mesure de la perte de crédit attendue. Cela requiert de la direction de saisir toutes les informations prospectives qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables lors de l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit ou de l'évaluation des critères de crédit ayant perdu de sa valeur au titre du risque. Le jugement de la direction peut également être impliqué dans la dérogation au classement en stades manuel, conformément aux politiques de la Banque, le cas échéant.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous avons obtenu une compréhension du processus des actifs des projets, du processus de gestion du risque de crédit, de la politique de perte de valeur et de perte de crédit et du processus d'estimation pour la détermination des provisions pour perte de valeur au titre des actifs des projets aux contreparties et de la méthode de la perte de crédit attendue. 2. Nous avons évalué la conception et l'application des contrôles automatisés et/ou manuels : <ul style="list-style-type: none"> ● à l'approbation, l'exactitude et l'exhaustivité des provisions pour perte de valeur et aux contrôles en matière de gouvernance relatifs au suivi du modèle, et ce par des réunions de direction et de comités, lesquelles réunions font partie du processus d'approbation des provisions pour perte de valeur des actifs des projets ; ● aux sorties des modèles ; et ● à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour perte de valeur. 3. Sur la base d'un échantillon, nous avons sélectionné des actifs de projets et évalué : <ul style="list-style-type: none"> ● l'identification par la Banque de l'augmentation significative du risque de crédit (stade 2), l'évaluation du classement des pertes de crédit (stade 3), et si des événements de perte de valeur pertinents ont été identifiés en temps opportun, ainsi que le classement des actifs des projets à différents stades et la détermination des cas de défauts/engagements ayant perdu de leur valeur individuellement ; ● les informations prospectives intégrées dans les calculs de la perte de valeur impliquant nos spécialistes pour tester les multiples scénarii économiques retenus et les pondérations y afférentes appliquées ; ● la méthode de calcul et sa conformité aux exigences de la norme FAS 30 ; et ● les ajustements post-modèle et les superpositions de la direction, le cas échéant, afin d'évaluer le caractère raisonnable de ces ajustements, ainsi que les facteurs qualitatifs qui ont été pris en compte par la Banque dans la comptabilisation de tout ajustement post-modèle, en cas de limitations des données ou du modèle. Lorsque de tels ajustements post-modèle ont été appliqués, nous avons évalué ces ajustements post-modèle et le processus de gouvernance qui les régit.



ANNEXE 3: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – RESSOURCES ORDINAIRES EN CAPITAL

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023 (SUITE)

QUESTIONS CLÉS LIÉES À L'AUDIT	TRAITEMENT
<p>La mesure des montants de la perte de crédit attendue au titre des actifs des projets classés aux stades 1 et 2 est effectuée par les modèles de perte de crédit attendue, avec une intervention manuelle limitée. Cependant, il est important que les modèles (probabilité de défaut, perte en cas de défaut, risque en cas de défaut et ajustement macroéconomiques) soient valides tout au long de la période sous revue et soumis à un processus d'examen par un expert tiers indépendant. S'agissant des actifs des projets ayant perdu de leur valeur, la Banque estime la perte de crédit attendue comme le produit de la perte en cas de défaut et du risque en cas de défaut de chaque instrument.</p> <p>Cette question a été considérée comme une question clé liée à l'audit. L'audit s'est concentré sur cette question en raison de l'importance des actifs des projets et de la complexité des jugements, hypothèses et estimations utilisés dans les modèles de perte de crédit attendue.</p> <p>Cf. Note 3 des états financiers pour la politique comptable en matière de perte de valeur des actifs financiers, la Note 14 pour la communication de la perte de valeur, et la Note 30 pour la communication du risque de crédit et les principales hypothèses et les facteurs pris en compte dans la détermination de la perte de crédit attendue.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 4. Nous avons testé les modèles et les applications informatiques utilisés dans le processus de perte de crédit et vérifié l'intégrité des données utilisées comme intrants dans les modèles de perte de valeur. 5. La Banque a effectué une validation externe des modèles de perte de crédit attendue et des modèles de perte en cas de défaut, notamment le modèle macroéconomique au cours de la période précédente. Nous avons examiné le processus d'une telle validation externe des modèles et son incidence sur les résultats de l'estimation de perte de valeur. Enfin, nous avons actualisé notre évaluation de la méthode et du cadre conçus et exécutés par la Banque pour déterminer si les résultats des modèles de perte de valeur et le classement en stades étaient raisonnables et reflétaient les prévisions utilisées par la Banque pour déterminer les conditions économiques futures à la date de clôture. 6. À chaque fois qu'il était nécessaire, nous avons fait appel à nos spécialistes pour nous aider à examiner les calculs du modèle, évaluer les intrants y liés et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées dans le modèle de perte de valeur attendue, notamment en ce qui concerne les variables macroéconomiques, les scénarii macroéconomiques prévus et les pondérations de probabilité, et des hypothèses utilisées dans les ajustements post-modèle, le cas échéant, comme mentionné ci-dessus. 7. Nous avons évalué l'adéquation des informations communiquées dans les états financiers par rapport aux exigences des normes comptables émises par l'OCAIFI.

AUTRES INFORMATIONS INCLUSES DANS LE RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA BANQUE

Les « Autres informations » sont des informations incluses dans le rapport annuel 2023 de la Banque, autres que les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes. La direction est responsables des « Autres informations » contenues dans le rapport annuel. Il est prévu que le rapport annuel 2023 de la Banque soit mis à notre disposition après la date du présent rapport du commissaire aux comptes.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les « Autres informations » et nous n'exprimons aucune assurance quant à elles.

S'agissant de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les « Autres informations » visées ci-dessus si disponibles, et chemin faisant, examiner si elles sont incohérentes à un large degré avec les états financiers ou les informations que nous avons obtenues au moyen de l'audit, ou constituent une fausses déclaration importante.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers et l'engagement de la Banque à mener ses activités conformément aux règles et principes de charia relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque et des responsables de la gouvernance.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables de l'OCAIFI. Aussi est-elle responsable des contrôles internes selon qu'elle le juge nécessaire aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes résultant d'actes de fraude ou d'erreurs.

Dans la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de la communication, selon le cas, des questions liées à son exploitation et de l'utilisation de la base de continuité d'exploitation en comptabilité, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque, de cesser ses opérations, ou n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de la supervision du processus de communication de l'information financière de la Banque.



ANNEXE 3: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – RESSOURCES ORDINAIRES EN CAPITAL

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023 (SUITE)

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont dans leur ensemble exempts d'inexactitudes importantes résultant de fraude ou d'erreur et à émettre un rapport d'audit qui comprend notre opinion. L'assurance raisonnable est un haut niveau d'assurance, mais elle ne garantit pas que l'audit effectué conformément aux normes d'audit pour les institutions financières islamiques de l'OCAIFI et aux normes internationales d'audit saura toujours détecter une anomalie significative lorsque celle-ci existe. Des anomalies peuvent résulter de fraude ou d'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent raisonnablement avoir une incidence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes d'audit pour les institutions financières islamiques émises par l'OCAIFI et les Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons une attitude professionnelle le long de l'audit. Également, nous :

- identifions et évaluons les risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci soient le résultat d'un acte de fraude ou d'erreur, concevons et effectuons des procédures d'audit sensibles à de tels risques, et nous obtenons des éléments probants suffisants et adéquats pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'un acte de fraude est plus élevé que celui d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer un acte de connivence, de falsification, des omissions délibérées, de fausses déclarations, et le non-respect du contrôle interne ;
- obtenons une compréhension du contrôle interne relatif à l'audit pour mettre en place des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que les informations y afférentes présentées par la direction ;
- décidons de la pertinence de l'utilisation faite par la direction de la base de continuité d'exploitation en comptabilité, à la lumière des éléments probants obtenus, de l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion de l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus, dans notre rapport, d'attirer l'attention sur les informations présentées à cet égard dans les états financiers ou, si de telles informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions se fondent sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Néanmoins, des événements ou des conditions ultérieures peuvent induire la cessation d'exploitation de la Banque ; et
- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris l'information présentées, et si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents de la manière qui permet une présentation fidèle.
- obtenons des éléments d'audit suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des activités au sein de la Banque afin de pouvoir exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de diriger, superviser et réaliser l'audit de la Banque. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue prévue et le calendrier de l'audit et les résultats importants d'audit, y compris des lacunes importantes dans le système de contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration que nous avons respecté les exigences déontologiques en ce qui concerne l'indépendance, et nous communiquons avec eux sur toutes les relations et autres questions qui peuvent raisonnablement être considérées comme susceptibles de compromettre notre indépendance, et le cas échéant, sur les garanties pertinentes.

À la lumière des questions communiquées par les responsables de la gouvernance, nous décidons de celles ayant eu la plus haute importance dans l'audit des états financiers au titre de l'exercice sous revue et qui constituent donc des questions clés liées à l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si la loi ou le règlement prévient leur publication ou, dans de très rares circonstances, nous estimons qu'une question quelconque ne devrait pas être présentée dans notre rapport car le contraire entraînerait des conséquences néfastes susceptibles de supplanter l'intérêt d'une telle publication.

Deloitte.

Deloitte and Touche & Co.

Certified Public Accountants

Waleed Bin Moha'd. Sobahi

Certified Public Accountant

License No. 378

8 ramadan 1445

18 mars 2024



ANNEXE 3: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – RESSOURCES ORDINAIRES EN CAPITAL

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

(SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE DINARS ISLAMIQUES)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
Espèces et quasi-espèces	4	1.159.12	1.603.817
Placements mourabaha de marchandises	5	5.476.570	3.980.955
Placements soukook	6	3.316.708	2.638.856
Financement mourabaha	7	361.091	318.938
Actifs de trésorerie		10.313.498	8.542.566
Actifs istisna	9	8.613.135	8.738.938
Moudaraba restreinte	10	477.037	580.101
Vente à tempérament	11	3.785.564	3.058.916
Actifs idjara	12	2.755.290	2.881.205
Prêts (qards)	13	1.713.051	1.757.086
Actifs des projets		17.344.077	17.016.246
Placements en actions	15	566.945	479.356
Investissements dans des entités associées	16	834.366	795.322
Autres investissements		92.963	84.437
Actifs d'investissement		1.494.274	1.359.115
Immobil., équip. et immobil. incorporelles		63.401	60.416
Autres actifs	17	56.864	79.258
Actif, total		29.272.114	27.057.601
Passif			
Soukook émis	18	17.119.289	16.362.665
Passifs mourabaha de marchandises	19	1.054.753	392.105
Autres passifs	20	251.241	230.301
Passif, total		18.425.283	16.985.071
Fonds propres			
Capital libéré	22	6.800.473	6.411.996
Réserves	23	3.729.625	3.487.426
Revenu de l'exercice, net		316.733	173.108
Fonds propres, total		10.846.831	10.072.530
Passifs et fonds propres, total		29.272.114	27.057.601
Comptes investissement restreint	28	83.153	82.576
Risques et engagements	25		

Les notes de 1 à 33 font partie intégrante des présents états financiers.

ANNEXE 3: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – RESSOURCES ORDINAIRES EN CAPITAL

COMPTE DE RÉSULTAT

(SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE DINARS ISLAMIQUES)

	NOTES	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉC. 2023	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉC. 2022
Revenu :			
Placements mourabaha de marchandises		258.422	95.847
Placements soukook	6	91.907	56.675
Financement mourabaha		22.085	9.865
Actifs de trésorerie		372.414	162.387
Actifs istisna		287.155	251.099
Moudaraba restreinte		27.287	21.016
Vente à tempérament		121.819	87.931
Actifs idjara, moins perte de valeur des actifs idjara	12.4	122.609	90.324
Prêts (qards)		8.834	8.836
Actifs des projets		567.704	459.206
Placements en actions		32.656	26.624
Part de revenu des investissements dans des entités associées	16	35.796	27.811
Autres investissements		3.607	2.358
Actifs d'investissement		72.059	56.793
(Pertès)/gains de change		(7.431)	11.161
Pertes de couverture swap	17(a)	(538)	(2.165)
Autres		3.300	6.539
(Perte)/revenu autre		(4.669)	15.535
Revenu, total		1.007.508	693.921
Coûts de financement	18 & 19	(398.865)	(289.906)
Charges pour perte de valeur	14	(114.623)	(66.676)
Revenu avant déduction des charges d'exploitation, net		494.020	337.339
Dépenses administratives	24	(172.317)	(159.236)
Perte de valeur/amortissement de biens, équipements et immobilisations incorporelles		(4.970)	(4.995)
Charges d'exploitation, total		(177.287)	(164.231)
Revenu de l'exercice, net		316.733	173.108

Les notes de 1 à 33 font partie intégrante des présents états financiers.



ANNEXE 3: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – RESSOURCES ORDINAIRES EN CAPITAL

ÉTAT DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE DINARS ISLAMIQUES)

	NOTES	CAPITAL-ACTIONS LIBÉRÉ	RÉSERVES				TOTAL RÉSERVES	REVENU, NET	FONDS PROPRES, TOTAL
			RÉSERVE GÉNÉRALE	RÉSERVE DE JUSTE VALEUR	PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSURANCE MÉDICALE	AUTRES RÉSERVES			
Solde au 1er janvier 2022		6.177.086	3.074.580	382.341	(160.348)	(36.138)	3.260.435	106.933	9.544.454
Augmentation du capital libéré	22	234.910	-	-	-	-	-	-	234.910
Variations nettes de la juste valeur des investissements		-	-	(53.861)	-	-	(53.861)	-	(53.861)
Gain actuariels liés aux régimes de retraite et d'assurance médicale	21	-	-	-	143.737	-	143.737	-	143.737
Réserve de la comptabilité de couverture	17	-	-	-	-	13.326	13.326	-	13.326
Part du mouvement de la réserve dans des entités associées	16	-	-	-	-	30.409	30.409	-	30.409
Revenu de l'exercice, net		-	-	-	-	-	-	173.108	173.108
Transfert à la réserve générale	23	-	106.933	-	-	-	106.933	(106.933)	-
Allocation pour les subventions	23	-	(13.553)	-	-	-	(13.553)	-	(13.553)
Solde au 31 décembre 2022		6.411.996	3.167.960	328.480	(16.611)	7.597	3.487.426	173.108	10.072.530
Augmentation du capital libéré	22	388.477	-	-	-	-	-	-	388.477
Variations nettes de la juste valeur des investissements		-	-	95.877	-	-	95.877	-	95.877
Pertes actuarielles liées aux pensions de retraites et à l'assurance médicale	21	-	-	-	(471)	-	(471)	-	(471)
Réserve de la comptabilité de couverture	17	-	-	-	-	(11.202)	(11.202)	-	(11.202)
Part du mouvement de la réserve dans des entités associées	16	-	-	-	-	5.705	5.705	-	5.705
Revenu de l'exercice, net		-	-	-	-	-	-	316.733	316.733
Transfert à la réserve générale	23	-	173.108	-	-	-	173.108	(173.108)	-
Allocation pour les subventions	23	-	(20.818)	-	-	-	(20.818)	-	(20.818)
Solde au 31 décembre 2023		6.800.473	3.320.250	424.357	(17.082)	2.100	3.729.625	316.733	10.846.831

Les notes de 1 à 33 font partie intégrante des présents états financiers.

ANNEXE 3: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – RESSOURCES ORDINAIRES EN CAPITAL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE DINARS ISLAMIQUES)

	NOTES	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉC. 2023	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉC. 2022
Flux de trésorerie des opérations			
Revenu de l'exercice, net		316.733	173.108
Ajustement des éléments hors trésorerie :			
Dépréciation/amortissement		4.970	4.995
Dépréciation des actifs idjara	12	241.867	237.650
Gain des investissements dans des entités associées		(35.796)	(27.811)
Provision pour perte de crédit au titre des actifs financiers	14	114.623	66.676
Produit à recevoir - Placements soukook	6	(3.983)	(2.994)
Pertes à la juste valeur latentes sur soukook	6	729	8.937
Gains sur sorties de placements soukook	6	(1.739)	-
Amortissement d'autres revenus		(566)	(566)
Pertes/(gains) de change		7.431	(11.161)
Gain sur cession de prise de participation		(4.766)	(4.170)
Revenu d'exploitation avant variations des actifs et passifs d'exploitation		639.50	444.664
Variations des actifs et passifs opérationnels:			
Actifs istisna		117.989	(182.170)
Moudaraba restreinte		100.403	108.703
Vente à tempérament		(714.188)	(547.573)
Actifs idjara		(131.887)	(37.394)
Prêts (qards)		6.121	42.393
Autres actifs		21.863	10.221
Autres passifs		25.955	(292.550)
Placements mourabaha de marchandises		(1.569.332)	1.662.646
Financement mourabaha		(41.290)	(58.221)
Liquidités nettes (utilisées)/provenant des activités d'exploitation		(1.544.863)	1.150.719
Flux de trésorerie des activités de placements			
Acquisition de placements soukook	6	(930.866)	(726.726)
Produits de rachat de placements soukook	6	234.661	411.115
Acquisition de prises de participation	15	-	(4.469)
Produits des sorties de prises de participation et d'autres investissements	15	7.749	16.140
Acquisition d'autres placements		(11.565)	(6.908)
Acquisition/augmentation de la part dans les entités associées	16	(1.721)	(2.117)
Dividendes d'entités associées	16	3.957	1.854
Produits de remboursement en capital/cession d'investissement dans des entités associées	16	221	6.016
Entrées au titre des immobilisations, équipements et immobilisations incorporelles		(7.955)	(8.329)
Liquidités nettes utilisées pour les activités de placement		(705.519)	(313.424)
Augmentation du capital libéré		388.477	234.910
Allocation pour les subventions	23	(20.818)	(13.553)
Produit de l'émission de soukook		3.821.838	2.089.621
Rachat de soukook		(3.026.185)	(1.895.874)
Passifs mourabaha de marchandises		641.336	114.165
Liquidités nettes provenant des activités de financement		1.804.648	529.269
Variation nette des espèces et quasi-espèces		(445.734)	1.366.564
Changement net des espèces et quasi-espèces		1.046	670
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice		1.603.817	236.583
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice	4	1.159.129	1.603.817

Les notes de 1 à 33 font partie intégrante des présents états financiers.



ANNEXE 4: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – FONDS WAQF DES RESSOURCES DU COMPTE SPÉCIAL (FONDS WAQF DE LA BID) ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Excellences, le président et les membres du Conseil des Gouverneurs,
Fonds waqf des ressources du compte spécial - Banque islamique de développement
Djeddah,
Royaume d'Arabie saoudite

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

OPINION

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Fonds waqf des ressources du compte spécial (le « Fonds ») de la Banque islamique de développement, lesquels états financiers comprennent le Bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'État des activités financières, l'État des variations des fonds propres waqf, l'État des flux de trésorerie et l'État de ghalah au titre de l'exercice terminé à la date indiquée, ainsi que les notes liées aux états financiers, y compris un résumé des principales politiques comptables.

À notre opinion, les états financiers donnent, à tous égards, une image fidèle de la situation financière du Fonds au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie au titre de l'exercice terminé à la même date, conformément aux normes comptables de l'Organisation de Comptabilité et d'Audit pour les Institutions Financières Islamiques (« OCAIFI »).

À notre opinion, le Fonds s'est également conformé au titre de l'exercice sous revue aux règles et principes de charia énoncés par le Conseil de Charia du Groupe de la Banque islamique de développement.

FONDEMENT DE L'OPINION

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes comptables de l'OCAIFI applicables aux institutions financières islamiques. Notre responsabilité au titre des normes susvisées sont décrites en détail sous le titre « Responsabilité du commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Fonds, conformément aux Code de déontologie des comptables et auditeurs de l'OCAIFI (le « Code ») et nous avons rempli nos autres missions dans le respect du même Code. Nous estimons que les preuves obtenues à la suite de l'audit sont suffisantes et appropriées pour étayer notre opinion.

AUTRES INFORMATIONS INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS 2023 DU FONDS

Les Autres informations consistent en la déclaration de performance de service jointe aux états financiers du Fonds au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Elles sont des informations autres que les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes. La direction est responsables des « Autres informations » contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les « Autres informations » et nous n'exprimons aucune assurance quant à elles.

S'agissant de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les Autres informations susmentionnées et, chemin faisant, d'examiner si elles sont incohérentes à un large degré avec les états financiers ou des informations que nous avons obtenues au titre de notre audit, ou constituent une fausse déclaration importante. Si, à la lumière de notre mission, nous estimons qu'il y a une fausse déclaration importante dans ces informations, nous serons tenus de la signaler. À cet égard, nous n'avons rien à signaler.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers et l'engagement du Fonds à mener ses activités conformément aux règles et principes de charia relèvent de la responsabilité de la direction du Fonds et des personnes chargées de la gouvernance.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes de l'OCAIFI. Aussi est-elle responsable des contrôles internes selon qu'elle le juge nécessaire aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes résultant d'actes de fraude ou d'erreurs.

Dans la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation et de la communication, selon le cas, des questions liées à son exploitation et de l'utilisation de la base de continuité d'exploitation en comptabilité, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds, cesser ses opérations, ou n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de communication de l'information financière concernant le Fonds.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont dans leur ensemble exempts d'inexactitudes importantes résultant de fraude ou d'erreur et à y émettre un rapport d'audit qui comprend notre opinion. L'assurance raisonnable est un haut niveau d'assurance, mais elle ne garantit pas que l'audit effectué conformément aux normes d'audit applicables aux institutions financières islamiques publiées par l'OCAIFI et aux normes internationales d'audit, saura toujours détecter une inexactitude significative lorsque celle-ci existe. Des anomalies peuvent résulter de fraude ou d'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent raisonnablement avoir une incidence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Dans le cadre d'un audit conformément aux normes d'audit pour les institutions financières islamiques publiées par l'OCAIFI, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons une attitude professionnelle le long de l'audit. Également, nous :

- identifions et évaluons les risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci soient le résultat d'un acte de fraude ou d'erreur, concevons et effectuons des procédures d'audit sensibles à de tels risques, et nous obtenons des éléments probants suffisants et adéquats pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'un acte de fraude est plus élevé que celui d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer un acte de connivence, de falsification, des omissions délibérées, de fausses déclarations, et le non-respect du contrôle interne ;
- obtenons une compréhension du contrôle interne relatif à l'audit pour mettre en place des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que les informations y afférentes présentées par la direction ;



ANNEXE 4: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – FONDS WAQF DES RESSOURCES DU COMPTE SPÉCIAL (FONDS WAQF DE LA BID) ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(SUITE)

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

- décidons de la pertinence de l'utilisation faite par la direction de la base de continuité d'exploitation en comptabilité, à la lumière des éléments d'audit probants obtenus, de l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion de l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus, dans notre rapport, d'attirer l'attention sur les informations présentées à cet égard dans les états financiers ou, si de telles informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions se fondent sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Néanmoins, des événements ou des conditions ultérieures peuvent induire la cessation d'exploitation du Fonds ; et
- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris l'information présentée, et si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents de la manière qui permet une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue prévue et le calendrier de l'audit ainsi que les résultats importants d'audit, y compris des lacunes importantes dans le système de contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

RAPPORT SUR LES AUTRES EXIGENCES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

L'article 4 du règlement du Fonds waqf des ressources du compte spécial dispose que le montant principal, c'est-à-dire le montant institué waqf, doit être maintenu comme capital waqf à perpétuité. Au 31 décembre 2023 et à la même date de l'exercice 2022, le Fonds a accumulé un déficit pour lequel des mesures requises sont prises, comme indiqué à la Note 33 des états financiers.

Deloitte.

Deloitte and Touche & Co.
Certified Public Accountants

Waleed Bin Moha'd. Sobahi
Certified Public Accountant
License No. 378
8 ramadan 1445
18 mars 2024

ANNEXE 4: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – FONDS WAQF DES RESSOURCES DU COMPTE SPÉCIAL BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

(SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)

	NOTES	2023	2022
ACTIF			
Espèces et quasi-espèces	5	93.600	90.763
Placements mourabaha de marchandises	6	169.124	29.186
Placements soukook	7	59.591	82.236
Actifs de trésorerie		322.315	202.185
Vente à tempérament	9	3.430	3.430
Istisna	10	4.930	2.932
Placements en actions	11	9.365	11.649
Investissements dans des fonds	12	50.476	55.637
Participations dans des entités associées	13	189.631	175.702
Placements wakala	14	207.518	182.187
Actifs d'investissement		465.350	431.537
Prêts (qards)	15	136.091	147.536
Autres actifs	16	9.136	9.622
Actifs fixes		19.767	21.267
ACTIF, TOTAL		952.659	812.147
PASSIF			
Produits à recevoir et autres éléments du passif	17	25.173	22.174
Fonds restreints	18	23.553	24.338
PASSIF, TOTAL		48.726	46.512
FONDS PROPRES WAQF			
Capital waqf		1.069.852	1.069.852
Déficit cumulé		(153.867)	(282.289)
Réserves		(12.052)	(21.928)
FONDS PROPRES, TOTAL		903.933	765.635
PASSIF ET FONDS PROPRES, TOTAL		952.659	812.147

Les notes de 1 à 34 font partie intégrante des états financiers.



ANNEXE 4: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – FONDS WAQF DES RESSOURCES DU COMPTE SPÉCIAL

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)

	NOTES	2023	2022
Actifs de trésorerie			
Placements mourabaha de marchandises		8.458	1.814
Placements soukook	7	2.679	3.172
Actifs d'investissement			
Istisna	10	1.201	-
Placements en actions		1	(2.211)
Investissements dans des fonds		1.698	950
Participations dans des entités associées	13	14.274	5.877
Placements wakala		25.169	(30.217)
Autres		2.152	539
Revenu/perte, total		55.632	(20.076)
Gains/ (Pertes) de change		357	(1.270)
Revenu/(perte) avant déduction des dépenses liées aux programmes, total		55.989	(21.346)
Charges des programmes	23	(20.066)	(21.126)
Revenu/(perte) avant déduction des charges liées à la perte de valeur		35.923	(42.472)
Charges de perte de valeur au titre de l'exercice	20	(20.920)	(4.975)
Revenu/(perte) imputable, net		15.003	(47.447)
Don transféré		-	(1.541)
Contributions des ROC-BID aux subventions d'assistance technique et au programme de bourses d'études	21	28.000	18.304
Revenu non-conforme à la charia transféré des ROC-BID		207	190
Excédent/(déficit) de l'exercice, net		43.210	(30.494)

Les notes de 1 à 34 font partie intégrante des états financiers.

ANNEXE 4: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – FONDS WAQF DES RESSOURCES DU COMPTE SPÉCIAL

ÉTAT DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES WAQF

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)

	NOTES	MONTANT INSTITUÉ WAQF	RÉSERVES				TOTAL RÉSERVES	TOTAL
			DÉFICIT CUMULÉ	RÉSERVE DE JUSTE VALEUR	RÉSERVES DE FONDS DE PENSION	AUTRES RÉSERVES		
Solde au 1er janvier 2022		1.069.852	(235.786)	(12.556)	(41.513)	(7.560)	(61.629)	772.437
Déficit de l'exercice, net		-	(30.494)	-	-	-	-	(30.494)
Changement dans la réserve de juste valeur, net	12a	-	-	2.982	-	-	2.982	2.982
Passif au titre du régime des prestations définies	19	-	-	-	40.400	-	40.400	40.400
Part de la variation de la réserve dans des entités associées		-	-	-	-	4.410	4.410	4.410
Variation dans d'autres réserves		-	-	-	-	(8.091)	(8.091)	(8.091)
Distribution de ghallah	23	-	(16.009)	-	-	-	-	(16.009)
Solde au 31 décembre 2022		1.069.852	(282.289)	(9.574)	(1.113)	(11.241)	(21.928)	765.635
Excédent de l'exercice, net		-	43.210	-	-	-	-	43.210
Changement dans la réserve de juste valeur, net	12a	-	-	7.946	-	-	7.946	7.946
Passif au titre du régime des prestations définies	19	-	-	-	(938)	-	(938)	(938)
Produit du Fonds-STI	22	-	105.925	-	-	-	-	105.925
Part de la variation de la réserve dans des entités associées		-	-	-	-	1.637	1.637	1.637
Variation dans d'autres réserves		-	-	-	-	1.231	1.231	1.231
Distribution de ghallah	23	-	(20.713)	-	-	-	-	(20.713)
Solde au 31 décembre 2023		1.069.852	(153.867)	(1.628)	(2.051)	(8.373)	(12.052)	903.933

Les notes de 1 à 34 font partie intégrante des états financiers.



ANNEXE 4: DÉVELOPPEMENT – FONDS WAQF DES RESSOURCES DU COMPTE SPÉCIAL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)

	NOTES	2023	2022
Flux de trésorerie des opérations			
Excédent/(déficit) de l'exercice, net		43.210	(30.494)
Ajustement des éléments hors trésorerie :			
Dépréciation		1.507	1.501
Perte de valeur au titre de l'exercice		20.920	4.975
(Gain)/perte à la juste valeur réalisé(e)/latent(e) placement souk.	7	(5)	2
Produit à recevoir au titre des placements soukook	7	168	61
Amortissement des soukook à la prime, net	7	39	60
Produit à recevoir istisna	10	(1.201)	-
Gains sur sorties de placements en actions		-	2.211
Part du profit des investissements dans des entités associées, net	13	(13.823)	(5.978)
(Gain)/perte sur cession de placements dans des entités associées	13	(451)	101
Part de (bénéfice)/perte sur placements wakala	14	(25.331)	29.925
Perte de cession de placements wakala	14	18	-
Coûts de service prestations de retraite et médicales	19	2.631	3.439
Gain de change		1.231	(8.091)
Variations des actifs et passifs opérationnels			
Fonds restreints		(785)	(1.967)
Prêts (qards)		4.674	19.299
Autres actifs		486	4.489
Produits à recevoir et autres éléments du passif		701	615
Espèces générées par les opérations			
Prestations de retraite et médicales payées	19	(1.791)	(1.972)
Distribution de la ghallah	23	(20.713)	(16.009)
Liquidités nettes générées par les opérations			
		11.485	2.167
Flux de trésorerie des activités de placements			
Variations nettes des placements mourabaha de marchandises		(139.940)	168.663
Rachat de placements soukook	7	22.500	6.006
Entrées istisna	10	(788)	-
Sorties des placements en actions		-	1.638
Investissements soukook additionnels	12	(2.268)	(200)
Sortie d'investissements dans des fonds	12	3.446	698
Entrées entité associée	13	(5)	-
Sortie d'investissements dans des entités	13	543	-
Dividendes entités associées	13	1.444	467
Entrées aux placements wakala	14	-	(146.131)
Sorties des placements wakala	14	590	-
Entrées au titre des immobilisations corporelles		(8)	-
Liquidités nettes (utilisées dans)/provenant des acti. de placement			
		(114.486)	31.141
Flux de trésorerie des activités de financement			
Produit du Fonds-STI	22	105.838	-
Liquidités nettes provenant des activités de financement			
		105.838	-
Variation nette des espèces et quasi-espèces			
		2.837	33.308
Espèces et quasi-espèces au 1er janvier		90.763	57.455
Espèces et quasi-espèces au 31 décembre			
	5	93.600	90.763
Transactions sans effet sur la trésorerie			
Placements wakala transférés	22	608	-
Engagements subventions transférés	22	(521)	-

Les notes de 1 à 34 font partie intégrante des états financiers.

ANNEXE 4: BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT – FONDS WAQF DES RESSOURCES DU COMPTE SPÉCIAL DÉCLARATION DE GHALLAH, EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

(SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)

	NOTES	2023	2022
Solde d'ouverture sur la période de ghallah affectée		(284.000)	(232.089)
Ghallah de l'exercice			
Excédent/(déficit) de l'exercice		43.210	(30.494)
Perte à la juste valeur (réalisée)/latente au titre des placements soukouk		(5)	2
Produit de la dissolution du Fonds-STI	22	105.925	-
Part du profit du titre des investissements dans entité associée	13	(14.274)	(5.877)
Dividendes entités associées	13	1.444	467
Ghallah de l'exercice, total		136.300	(35.902)
Ghallah disponible pour distribution		(147.700)	(267.991)
Distribution de ghallah aux bénéficiaires	23	(20.713)	(16.009)
Solde de clôture sur la période de ghallah affectée		(168.413)	(284.000)

Les notes de 1 à 34 font partie intégrante des états financiers.

ANNEXE 5: CONSEIL DES DIRECTEURS EXÉCUTIFS ET PAYS REPRÉSENTÉS

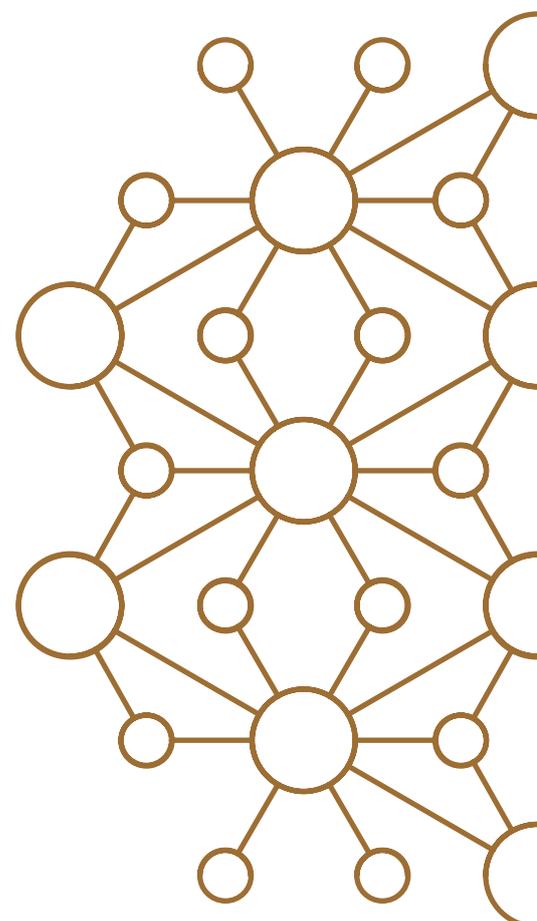
NOM	NATIONALITÉ	PAYS REPRÉSENTÉ(S)
M. Hamed ARABI ELHOUDERI	Libye	Libye
M. Osman ÇELIK	Türkiye	Türkiye
M. Seyed ABBAS HOSSEINI	Iran	Iran
M. Abdulghaffar AL AWADHI	Koweït	Koweït
Dr Hamad SULAIMAN AL BAZAI	Arabie saoudite	Arabie saoudite
Dr Nada MASSOUD	Égypte	Égypte
M. Saeed RASHED AL-YATEEM	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
M. Hamad MADI AL-HAJRI	Qatar	Qatar
Dr Mahmoud ISA-DUTSE	Nigeria	Nigeria
M. Eric MBALHASRA	Tchad	Tchad, Comores, Djibouti, Gabon, Mozambique, Somalie et Ouganda
M. Malick BA	Sénégal	Burkina-Faso, Gambie, Mali, Niger, Sénégal et Togo
M. Issa JANDI	Guinée-Bissau	Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone
M. Samir SAIBI	Algérie	Algérie, Mauritanie, Maroc et Tunisie
Dr Ammar HAMAD KHALAF IBRAHIM	Irak	Irak, Jordanie, Liban, Palestine et Syrie
M. Hassan GAFFAR ABDELRHMAN	Soudan	Bahreïn, Oman, Soudan et Yémen
Dr Kazim NIAZ	Pakistan	Afghanistan, Bangladesh, Maldives et Pakistan
Mme Anuska RAMDHANI	Suriname	Brunei Darussalam, Guyana, Indonésie, Malaisie et Suriname
M. Tamerlan TAGHIYEV	Azerbaïdjan	Albanie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizstan, Turkménistan, Tadjikistan et Ouzbékistan

ANNEXE 6A: ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL-ACTIONS DE LA BID AU 31 DÉCEMBRE 2023

COUNTRY	CAPITAL SOUSCRIT (MILLIONS DJ)							
	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT EN MILLIONS DJ			% OF TOTAL	VENTILATION DU CAPITAL EXIGÉ (MILLIONS DJ)		
		EXIGÉE	EXIGIBLE	TOTAL		LIBÉRÉE	ARRIÉRÉS/INSUFFISANTS	NON ENCORE ÉCHUE
Arabie saoudite	1,319,868	3,437.73	9,760.95	13,198.68	23.51%	1,687.53	0.00	1,750.20
Libye	529,382	1,378.82	3,915.00	5,293.82	9.43%	462.58	214.27	701.97
Iran	463,146	1,206.31	3,425.15	4,631.46	8.25%	591.96	0.20	614.15
Nigéria	429,851	1,119.58	3,178.93	4,298.51	7.66%	325.62	128.21	665.75
Qatar	402,985	1,050.53	2,979.32	4,029.85	7.18%	502.21	0.17	548.16
Égypte	397,137	1,033.63	2,937.74	3,971.37	7.07%	492.34	0.00	541.29
Koweït	388,300	1,263.90	2,619.10	3,883.00	6.92%	694.77	0.03	569.10
Émirats arabes unis	379,949	682.12	3,117.38	3,799.49	6.77%	509.22	0.02	172.88
Türkiye	362,100	942.44	2,678.56	3,621.00	6.45%	448.91	0.00	493.53
Algérie	142,627	371.21	1,055.06	1,426.27	2.54%	176.80	0.02	194.39
Pakistan	142,627	371.22	1,055.05	1,426.27	2.54%	165.01	11.81	194.40
Indonésie	126,248	328.69	933.79	1,262.48	2.25%	165.11	0.00	163.58
Malaisie	86,818	192.70	675.48	868.18	1.55%	110.00	0.00	82.70
Bangladesh	56,576	147.24	418.52	565.76	1.01%	70.13	0.00	77.10
Maroc	28,478	74.12	210.66	284.78	0.51%	35.30	0.00	38.82
Yémen	25,862	46.19	212.43	258.62	0.46%	24.76	8.60	12.83
Soudan	25,844	67.31	191.13	258.44	0.46%	16.00	17.05	34.27
Jordanie	24,381	63.50	180.31	243.81	0.43%	31.17	0.00	32.33
Sénégal	16,398	42.71	121.27	163.98	0.29%	19.22	1.75	21.74
Oman	15,815	41.16	116.99	158.15	0.28%	19.61	0.00	21.55
Irak	14,983	38.99	110.84	149.83	0.27%	18.57	0.00	20.42
Cameroun	14,241	37.07	105.34	142.41	0.25%	12.03	5.63	19.41
Brunei	12,836	23.02	105.34	128.36	0.23%	16.92	0.00	6.10
Burkina-Faso	10,004	32.89	67.15	100.04	0.18%	18.01	0.00	14.88
Niger	10,004	32.89	67.15	100.04	0.18%	7.27	10.09	15.53
Ouganda	9,772	30.57	67.15	97.72	0.17%	13.09	1.37	16.10
Bahreïn	8,038	20.92	59.46	80.38	0.14%	9.96	0.00	10.96
Tunisie	7,941	26.10	53.31	79.41	0.14%	13.29	0.49	12.32
Bénin	6,460	16.82	47.78	64.60	0.12%	8.26	0.00	8.56
Kazakhstan	5,991	15.67	44.24	59.91	0.11%	7.08	0.42	8.17
Azerbaïdjan	5,649	14.70	41.79	56.49	0.10%	7.31	0.00	7.39
Mali	5,649	14.70	41.79	56.49	0.10%	6.29	0.72	7.70
Gabon	5,458	27.40	27.18	54.58	0.10%	19.85	0.00	7.55
Guinée	5,087	28.04	22.83	50.87	0.09%	13.22	3.79	11.03
Liban	3,577	9.13	26.64	35.77	0.06%	6.18	0.42	2.53
Mauritanie	3,577	9.13	26.64	35.77	0.06%	6.29	0.32	2.53
Kirghizstan	2,867	7.46	21.21	28.67	0.05%	3.48	0.08	3.91
Mozambique	2,867	7.46	21.21	28.67	0.05%	3.01	0.55	3.91
Maldives	2,867	7.46	21.21	28.67	0.05%	3.71	0.00	3.75
Gambie	2,867	7.46	21.21	28.67	0.05%	3.14	0.42	3.91
Tadjikistan	2,015	6.62	13.53	20.15	0.04%	3.49	0.00	3.13
Togo	2,015	6.62	13.53	20.15	0.04%	3.18	0.32	3.13
Palestine	1,955	9.85	9.70	19.55	0.03%	5.72	4.13	0.00
Syrie	1,849	9.28	9.21	18.49	0.03%	5.00	1.71	2.57
Sierra Leone	1,816	4.64	13.52	18.16	0.03%	2.56	0.80	1.28
Ouzbékistan	1,491	5.20	9.71	14.91	0.03%	3.19	0.00	2.01
Côte-d'Ivoire	1,444	4.99	9.45	14.44	0.03%	4.06	0.00	0.93
Comores	1,444	4.99	9.45	14.44	0.03%	2.19	0.84	1.96
Afghanistan	1,102	6.09	4.93	11.02	0.02%	5.00	0.08	1.01
Tchad	1,084	5.99	4.85	10.84	0.02%	4.67	0.33	0.99
Suriname	923	4.63	4.60	9.23	0.02%	2.98	0.37	1.28
Albanie	923	4.63	4.60	9.23	0.02%	2.92	0.43	1.28
Somalie	550	3.04	2.46	5.50	0.01%	2.50	0.04	0.50
Turkménistan	550	3.04	2.46	5.50	0.01%	2.54	0.00	0.50
Guinée-Bissau	550	3.04	2.46	5.50	0.01%	2.21	0.33	0.50
Djibouti	550	3.04	2.46	5.50	0.01%	2.07	0.47	0.50
Guyana	277	2.77	0.00	2.77	0.005%	1.00	0.02	1.75
Déficit, net	*	*	*	*	*	(0.01)	0.00	0.01
Total partiel	5,525,665	14,357.445	40,899.205	55,256.650	98.43%	6,800.473	416.277	7,140.695
Non-souscrites	87,863	525.06	353.57	878.630	1.57%	*	*	*
Total général	5,613,528	14,882.51	41,252.78	56,135.280	100.00%	6,800.473	416.277	7,140.695

ANNEXE 6B: ÉTAT DES DROITS DE VOTE

PAYS	DROITS DE VOTE	
	NOMBRE DE VOTES	% DES DROITS DE VOTE
Arabie saoudite	1,145,348	23.87%
Libye	438,258	9.13%
Iran	402,211	8.38%
Émirats arabes unis	363,159	7.57%
Nigéria	350,955	7.31%
Qatar	348,653	7.27%
Égypte	343,508	7.16%
Koweït	331,887	6.92%
Türkiye	313,247	6.53%
Algérie	123,686	2.58%
Pakistan	122,506	2.55%
Indonésie	110,390	2.30%
Malaisie	79,048	1.65%
Bangladesh	49,365	1.03%
Maroc	25,096	0.52%
Yémen	24,219	0.50%
Jordanie	21,648	0.45%
Soudan	21,213	0.44%
Sénégal	14,549	0.30%
Oman	14,160	0.30%
Irak	13,441	0.28%
Brunei	12,726	0.27%
Cameroun	12,237	0.26%
Burkina-Faso	9,016	0.19%
Ouganda	8,524	0.18%
Niger	7,942	0.17%
Bahreïn	7,442	0.16%
Tunisie	7,160	0.15%
Bénin	6,104	0.13%
Kazakhstan	5,632	0.12%
Azerbaïdjan	5,410	0.11%
Mali	5,308	0.11%
Gabon	5,203	0.11%
Guinée	4,105	0.09%
Mauritanie	3,793	0.08%
Liban	3,782	0.08%
Maldives	2,992	0.06%
Kirghizstan	2,969	0.06%
Gambie	2,935	0.06%
Mozambique	2,922	0.06%
Tadjikistan	2,202	0.05%
Togo	2,171	0.05%
Sierra Leone	2,108	0.04%
Palestine	2,042	0.04%
Syrie	1,921	0.04%
Côte-d'Ivoire	1,851	0.04%
Ouzbékistan	1,790	0.04%
Comores	1,664	0.03%
Afghanistan	1,493	0.03%
Tchad	1,452	0.03%
Suriname	1,258	0.03%
Albanie	1,252	0.03%
Turkménistan	1,000	0.02%
Somalie	996	0.02%
Guinée-Bissau	967	0.02%
Djibouti	953	0.02%
Guyana	600	0.01%
Déficit, net	*	*
Total partiel	4,798,469	100.00%
Non-souscrites	*	*
Total général	4,798,469	100.00%



ANNEXE 7A : RÉPARTITION PAR SECTEUR ET PAYS DES APPROBATIONS NETTES DES RESSOURCES ORDINAIRES EN CAPITAL (2023)¹ (MILLIONS USD)

PAYS	AGRICULTURE	ÉDUCATION	ÉNERGIE	SANTÉ	INDUSTRIE ET MINES	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	TRANSPORT	EAU, ASSAINISSEMENT ET SERVICES URBAINS	AUTRES ²	TOTAL
Bangladesh	0.0	0.0	0.0	274.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	274.3
Bénin	107.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	107.4
Brunei	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Burkina-Faso	24.2	0.0	42.9	0.0	0.0	0.0	146.2	0.0	0.0	213.3
Cameroun	0.0	0.0	124.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	124.0
Tchad	0.0	69.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	69.6
Comores	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Côte d'Ivoire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	200.2	0.0	0.0	200.2
Djibouti	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	16.6	0.0	16.6
Égypte	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	340.9	0.0	15.0	355.9
Gabon	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gambie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15.3	0.0	0.0	15.3
Guinée	0.0	0.0	0.0	54.1	0.0	0.0	0.0	40.0	0.4	94.5
Guinée-Bissau	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Guyana	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Indonésie	0.0	0.0	0.0	845.6	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	945.6
Iran	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Irak	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Jordanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Kazakhstan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Koweït	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Kirghizstan	0.0	0.0	13.0	46.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	59.0
Liban	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Libye	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Malaisie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Maldives	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0	40.0
Mali	19.9	0.0	58.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	78.0
Mauritanie	0.0	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Maroc	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	202.2	0.0	0.0	202.2
Mozambique	0.0	19.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.5
Niger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nigéria	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	66.2	66.2
Oman	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pakistan	202.6	0.0	0.0	65.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	267.6
Palestine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Qatar	0.0	0.0	0.0	0.0	160.0	0.0	0.0	0.0	0.0	160.0
Arabie saoudite	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	21.3	21.3
Sénégal	0.0	0.0	0.0	0.0	60.6	0.0	43.1	0.0	0.0	103.6
Sierra Leone	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Somalie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Soudan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Suriname	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Syrie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tadjikistan	0.0	35.0	0.0	0.0	0.0	0.0	27.0	0.0	0.0	62.0
Togo	0.0	27.2	0.0	0.0	0.0	0.0	140.5	0.0	0.0	167.7
Tunisie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Türkiye	0.0	0.0	0.0	120.0	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0	320.0
Turkménistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Émirats arabes unis	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ouganda	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	106.0	0.0	0.0	106.0
Ouzbékistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Yémen	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Turkmenistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
U.A.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Uganda	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	106.0	0.0	0.0	106.0
Ouzbékistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Yemen	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BID-57	354.2	201.3	387.9	1,405.0	320.6	0.0	1,221.4	56.6	342.9	4,289.8

¹ Les données présentées dans le tableau ont été recueillies au 31 décembre 2023.

² Autres incluent la finance, l'administration publique, l'immobilier, et les activités liées au commerce.

SOURCE: Complexe de l'Économiste en Chef du Groupe de la BID

ANNEXE 7B: RÉPARTITION PAR SECTEUR ET PAYS DES APPROBATIONS NETTES DES RESSOURCES ORDINAIRES EN CAPITAL (1975-2023)¹ (MILLIONS USD)

PAYS	AGRICULTURE	ÉDUCATION	ÉNERGIE	SANTÉ	INDUSTRIE ET MINES	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	TRANSPORT	EAU, ASSAINISSEMENT ET SERVICES URBAINS	AUTRES ²	TOTAL
Afghanistan	10.0	0.0	17.7	0.0	0.0	0.0	114.2	0.0	0.0	142.0
Albanie	37.9	0.0	0.0	17.3	0.0	0.0	534.2	26.9	22.1	638.5
Algérie	50.5	0.0	153.9	0.0	64.2	0.0	31.4	156.1	5.4	461.5
Azerbaïdjan	112.7	0.0	497.0	19.3	0.0	0.0	45.5	264.9	10.8	950.2
Bahreïn	0.0	0.0	695.5	0.0	24.7	0.0	144.7	540.7	97.8	1,503.3
Bangladesh	152.9	91.9	806.8	406.6	74.6	107.5	105.3	160.8	7.2	1,913.6
Bénin	167.7	65.3	153.4	134.4	0.0	26.5	306.8	122.0	5.0	980.9
Brunei	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.2	6.2
Burkina-Faso	280.3	86.4	190.2	44.1	5.2	0.0	454.2	67.6	1.7	1,129.9
Cameroun	390.2	80.8	176.2	112.0	0.0	0.0	480.6	54.4	7.5	1,301.6
Tchad	123.4	121.0	47.9	72.1	3.8	0.0	528.6	50.8	16.4	964.0
Comores	1.0	0.0	0.0	20.0	1.8	0.0	7.6	0.0	0.0	30.4
Côte d'Ivoire	132.6	385.6	0.0	94.2	0.0	0.0	945.9	496.8	0.0	2,055.0
Djibouti	7.3	15.1	19.3	126.0	0.0	55.7	54.9	16.6	0.7	295.6
Égypte	48.8	25.0	1,777.5	43.8	94.1	0.0	366.5	50.7	94.5	2,500.8
Gabon	0.0	18.2	0.0	4.5	0.0	60.0	332.8	57.8	0.0	473.4
Gambie	73.2	34.5	48.6	11.5	28.0	27.3	84.7	9.8	1.9	319.5
Guinée	139.1	66.1	353.6	167.4	3.5	0.0	489.4	151.4	9.1	1,379.7
Guinée-Bissau	0.3	17.0	0.0	12.0	0.4	0.0	17.3	0.0	0.0	47.0
Guyana	0.0	0.0	34.6	0.0	0.0	0.0	200.0	0.0	0.0	234.6
Indonésie	1,019.3	1,039.1	374.6	1,455.4	40.7	11.3	597.1	100.0	304.4	4,941.7
Iran	558.0	55.6	606.9	166.7	319.4	0.0	110.3	1,095.7	26.7	2,939.3
Irak	22.0	17.0	0.0	20.5	5.5	0.0	0.0	0.0	0.0	65.0
Jordanie	205.4	66.2	214.5	192.8	187.1	23.8	172.8	7.8	28.5	1,098.9
Kazakhstan	143.0	0.0	0.0	11.5	0.0	9.0	299.6	9.5	140.0	612.5
Koweït	0.0	0.0	4.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	54.3	58.5
Kirghizstan	36.3	0.0	108.2	50.9	8.0	0.0	181.6	15.0	0.0	399.9
Liban	0.0	241.5	30.0	160.2	0.0	12.5	269.1	564.9	0.0	1,278.1
Libye	22.3	0.0	94.9	0.0	118.4	22.0	66.2	0.0	0.0	323.7
Malaisie	6.2	196.9	0.0	101.7	2.0	0.0	175.4	0.0	45.0	527.2
Maldives	8.8	0.0	0.0	39.2	0.0	0.0	62.3	37.1	53.7	200.9
Mali	335.1	17.4	381.1	32.9	38.7	0.0	193.5	114.3	0.0	1,113.1
Mauritanie	119.3	107.5	202.5	40.0	84.2	0.0	198.7	175.3	3.8	931.4
Maroc	255.5	5.1	1,026.6	43.2	32.8	16.0	1,011.5	430.0	30.9	2,851.6
Mozambique	37.6	45.1	309.5	39.4	0.0	0.0	30.7	0.0	0.0	462.2
Niger	132.2	76.3	146.9	56.7	7.8	8.0	171.0	19.4	6.3	624.7
Nigéria	246.8	114.3	30.9	115.2	0.0	50.0	166.6	146.0	74.0	943.7
Oman	9.1	134.0	252.9	10.5	142.4	0.0	371.4	938.9	0.0	1,859.2
Pakistan	234.6	88.5	1,148.9	737.7	177.3	0.0	482.5	4.9	100.7	2,975.2
Palestine	0.0	26.1	1.4	23.7	1.2	0.0	5.0	0.0	1.5	58.9
Qatar	0.0	4.5	0.0	49.1	189.3	0.0	0.0	215.8	0.0	458.7
Arabie saoudite	0.0	1.7	233.5	6.0	716.0	0.0	105.0	42.5	199.9	1,304.6
Sénégal	399.2	66.2	410.0	107.5	83.5	0.0	1,302.2	546.6	109.3	3,024.4
Sierra Leone	95.9	11.2	10.4	40.5	9.1	29.5	29.6	14.1	0.0	240.3
Somalie	0.0	2.0	0.5	0.0	0.0	0.0	7.5	3.0	5.2	18.2
Soudan	334.3	67.0	152.0	73.1	82.7	0.0	60.1	101.6	41.6	912.3
Suriname	0.0	41.1	0.0	43.5	0.0	0.0	26.0	0.0	0.0	110.6
Syrie	26.7	0.0	280.7	25.0	15.0	0.0	0.0	51.3	9.1	407.8
Tadjikistan	50.7	123.5	117.6	33.0	0.0	0.0	118.6	11.3	1.0	455.6
Togo	29.4	84.7	46.2	44.9	0.0	0.0	275.9	59.6	0.0	540.6
Tunisie	183.3	84.9	1,251.7	63.7	146.2	0.0	9.0	226.5	27.9	1,993.1
Türkiye	17.5	208.0	751.0	579.4	252.1	0.0	1,159.5	67.0	1,159.3	4,193.7
Turkménistan	0.0	5.3	350.0	25.6	0.0	288.1	470.4	0.0	0.0	1,139.4
Émirats arabes unis	0.0	0.0	110.0	54.2	105.2	0.9	60.0	0.0	20.0	350.2
Ouganda	196.1	80.7	335.1	35.6	6.6	0.0	849.0	5.6	12.1	1,520.8
Ouzbékistan	905.6	107.0	303.1	392.5	23.1	0.0	454.6	92.9	75.0	2,353.7
Yémen	81.4	56.4	53.2	10.2	0.7	0.0	46.7	29.9	18.5	296.9
BID-57	7,439.7	4,181.7	14,310.5	6,166.9	3,095.4	748.2	14,784.0	7,353.5	2,834.7	60,914.4

¹ Les données présentées dans le tableau ont été recueillies au 31 décembre 2023.

² Autres incluent la finance, l'administration publique, l'immobilier, et les activités liées au commerce.

SOURCE: Complexe de l'Économiste en Chef du Groupe de la BID

ANNEXE 8A: APPROBATIONS NETTES DU GROUPE DE LA BID PAR PAYS ET ENTITÉ¹ (MILLIONS DI)

PAYS	APPROBATIONS NETTES PAR ENTITÉ EN 2023					PART DANS LES APPROBATIONS NETTES DEPUIS LA CRÉATION (%)
	BID	SID	SIFC	AUTRES ²	TOTAL	
Afghanistan	0.0	0.0	0.0	14.6	14.6	0.1
Albanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3
Algérie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.8
Azerbaïdjan	0.0	11.2	7.5	0.2	18.8	0.6
Bahreïn	113.6	0.0	0.0	0.0	113.6	1.0
Bangladesh	211.0	97.2	1,017.4	0.0	1,325.6	14.1
Bénin	71.9	22.4	0.0	0.0	94.2	0.7
Brunei	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Burkina-Faso	159.3	0.0	182.5	0.1	341.9	2.3
Cameroun	87.7	0.0	60.5	0.0	148.1	1.6
Tchad	52.3	0.0	0.0	0.4	52.7	0.6
Comores	0.0	0.0	75.9	0.2	76.1	0.4
Côte d'Ivoire	149.0	11.9	27.9	0.1	188.9	1.5
Djibouti	11.4	0.0	234.8	0.4	246.7	1.1
Égypte	265.7	63.4	1,523.7	0.4	1,853.1	11.7
Gabon	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3
Gambie	11.5	0.0	82.0	0.0	93.5	0.6
Guinée	70.4	8.8	0.0	0.1	79.3	0.9
Guinée-Bissau	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0
Guyana	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Indonésie	722.0	0.0	14.9	0.1	737.0	4.0
Iran	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.3
Irak	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3
Jordanie	0.0	0.0	7.5	0.0	7.5	1.7
Kazakhstan	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.9
Koweït	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
Kirghizstan	44.1	0.0	0.0	0.1	44.2	0.3
Liban	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.8
Libye	0.0	0.0	0.0	1.3	1.3	0.5
Malaisie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
Maldives	30.3	0.0	386.1	0.0	416.4	1.5
Mali	59.4	0.0	128.5	0.1	188.0	1.2
Mauritanie	37.0	0.0	104.3	0.3	141.6	1.1
Maroc	152.8	0.0	0.0	7.8	160.6	3.8
Mozambique	15.0	0.0	0.0	0.3	15.3	0.3
Niger	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.5
Nigéria	49.4	0.0	0.0	7.9	57.3	1.0
Oman	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1
Pakistan	200.4	0.0	149.1	0.0	349.4	8.5
Palestine	0.0	0.0	0.0	22.6	22.6	0.3
Qatar	121.2	0.0	0.0	0.0	121.2	0.3
Arabie saoudite	15.9	18.7	0.0	0.0	34.6	2.9
Sénégal	85.7	0.0	389.1	0.2	475.0	3.1
Sierra Leone	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Somalie	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.1
Soudan	0.0	0.0	0.0	1.1	1.1	0.9
Suriname	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Syrie	0.0	0.0	0.0	1.1	1.1	0.4
Tadjikistan	46.7	0.0	0.0	7.4	54.2	0.4
Togo	125.8	16.4	78.1	0.2	220.5	0.6
Tunisie	0.0	0.0	97.1	0.1	97.2	3.1
Türkiye	240.4	70.8	273.5	1.1	585.9	7.2
Turkménistan	0.0	7.5	0.0	0.1	7.5	0.7
Émirats arabes unis	0.0	0.0	0.0	1.5	1.5	0.6
Ouganda	79.3	0.0	0.0	0.2	79.5	1.0
Ouzbékistan	0.0	48.7	190.1	14.9	253.7	2.1
Yémen	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.6
Pays non-membres	0.0	0.0	29.8	2.1	31.9	0.5
Projets régionaux	0.0	19.4	95.5	121.1	236.1	3.3
Approbations nettes	3,229.2	396.3	5,155.7	209.2	8,990.4	100

¹ Les données présentées dans le tableau ont été recueillies au 31 décembre 2023.

² Composés du Fonds d'investissement des biens awqaf, des fonds de la Société islamique pour le développement du secteur privé, du Fonds de solidarité islamique pour le développement, des opérations de financement du commerce d'avant la création de la Société internationale islamique de financement du commerce (Système de financement des exportations, Portefeuille des banques islamiques et Programme des opérations de financement des importations), des fonds fiduciaires et du Fonds waqf.

SOURCE: Complexe de l'Économiste en Chef du Groupe de la BID

ANNEXE 8B: APPROBATIONS NETTES DU GROUPE DE LA BID PAR PAYS ET ENTITÉ¹ (MILLIONS USD)

COUNTRY	APPROBATIONS NETTES PAR ENTITÉ EN 2023					PART DANS LES APPROBATIONS NETTES DEPUIS LA CRÉATION (%)
	BID	SID	SIFC	AUTRES ²	TOTAL	
Afghanistan	0.0	0.0	0.0	19.6	19.6	0.1
Albanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
Algérie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6
Azerbaïdjan	0.0	15.0	10.0	0.3	25.3	0.7
Bahreïn	150.0	0.0	0.0	0.0	150.0	1.1
Bangladesh	274.3	130.4	1,365.0	0.0	1,769.7	14.3
Bénin	107.4	30.0	0.0	0.0	137.4	0.7
Brunei	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Burkina-Faso	213.3	0.0	244.8	0.1	458.2	2.3
Cameroun	124.0	0.0	81.1	0.0	205.1	1.6
Tchad	69.6	0.0	0.0	0.5	70.1	0.6
Comores	0.0	0.0	101.8	0.3	102.1	0.4
Côte d'Ivoire	200.2	16.0	37.4	0.1	253.8	1.5
Djibouti	16.6	0.0	315.0	0.6	332.2	1.1
Égypte	355.9	85.0	2,044.3	0.6	2,485.7	11.5
Gabon	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3
Gambie	15.3	0.0	110.0	0.0	125.3	0.7
Guinée	94.5	11.8	0.0	0.2	106.5	0.9
Guinée-Bissau	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0
Guyana	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Indonésie	945.6	0.0	20.0	0.1	965.7	4.0
Iran	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.4
Irak	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Jordanie	0.0	0.0	10.0	0.1	10.1	1.6
Kazakhstan	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.9
Koweït	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
Kirghizstan	59.0	0.0	0.0	0.1	59.1	0.3
Liban	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.9
Libye	0.0	0.0	0.0	1.7	1.7	0.4
Malaisie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
Maldives	40.0	0.0	518.0	0.0	558.0	1.4
Mali	78.0	0.0	172.4	0.1	250.5	1.2
Mauritanie	50.0	0.0	140.0	0.4	190.3	1.2
Maroc	202.2	0.0	0.0	10.4	212.7	3.9
Mozambique	19.5	0.0	0.0	0.4	19.9	0.3
Niger	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.5
Nigéria	66.2	0.0	0.0	10.5	76.7	1.1
Oman	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	1.0
Pakistan	267.6	0.0	200.0	0.0	467.6	8.5
Palestine	0.0	0.0	0.0	30.3	30.3	0.3
Qatar	160.0	0.0	0.0	0.0	160.0	0.3
Arabie saoudite	21.3	25.1	0.0	0.0	46.4	3.1
Sénégal	103.6	0.0	522.1	0.2	625.9	3.1
Sierra Leone	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Somalie	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.1
Soudan	0.0	0.0	0.0	1.5	1.5	0.9
Suriname	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Syrie	0.0	0.0	0.0	1.5	1.5	0.3
Tadjikistan	62.0	0.0	0.0	10.0	72.0	0.4
Togo	167.7	22.0	104.8	0.3	294.7	0.6
Tunisie	0.0	0.0	130.3	0.1	130.4	3.1
Türkiye	320.0	95.0	367.0	1.5	783.5	7.1
Turkménistan	0.0	10.0	0.0	0.1	10.1	0.7
Émirats arabes unis	0.0	0.0	0.0	2.0	2.0	0.6
Ouganda	106.0	0.0	0.0	0.3	106.3	1.0
Ouzbékistan	0.0	65.3	255.0	20.0	340.4	2.1
Yémen	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.5
Pays non-membres	0.0	0.0	40.0	2.8	42.8	0.5
Projets régionaux	0.0	26.0	128.2	162.8	317.0	3.3
Approbations nettes	4,289.8	531.7	6,917.2	280.8	12,019.4	100

¹ Les données présentées dans le tableau ont été recueillies au 31 décembre 2023.

² Composés du Fonds d'investissement des biens awqaf, des fonds de la Société islamique pour le développement du secteur privé, du Fonds de solidarité islamique pour le développement, des opérations de financement du commerce d'avant la création de la Société internationale islamique de financement du commerce (Système de financement des exportations, Portefeuille des banques islamiques et Programme des opérations de financement des importations), des fonds fiduciaires et du Fonds waqf.

SOURCE: Complexe de l'Économiste en Chef du Groupe de la BID

ANNEXE 9: OPÉRATIONS CUMULÉES DU GROUPE DE LA BID SELON LE MODE DE FINANCEMENT LE PLUS UTILISÉ (1975-2023)¹

PAYS	FINANCEMENT DE PROJETS			OPÉRATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE			FINANCEMENT DU COMMERCE			OPÉRATIONS D'ASSISTANCE SPÉCIALE			TOTAL GÉNÉRAL ²		
	NO.	ID M.	S M.	NO.	ID M.	S M.	NO.	ID M.	S M.	NO.	ID M.	S M.	NO.	ID M.	S M.
Afghanistan	9	97.4	142.0	31	20.7	28.0	0	0.0	0.0	18	9.8	13.4	58	127.9	183.4
Albanie	28	421.8	641.7	6	1.3	2.0	2	4.8	7.2	3	0.3	0.5	39	428.3	651.4
Algérie	30	304.2	488.5	14	1.7	2.6	347	1,932.5	2,493.0	7	4.5	5.6	398	2,243.0	2,989.8
Azerbaïdjan	34	663.9	1,012.4	22	2.9	4.2	20	125.9	185.8	3	1.2	2.0	79	793.9	1,204.4
Bahreïn	47	1,013.1	1,551.1	23	2.4	3.6	25	255.9	375.4	0	0.0	0.0	95	1,271.5	1,930.1
Bangladesh	108	1,637.5	2,260.0	54	61.7	86.1	358	16,344.7	23,649.8	22	57.7	78.9	542	18,101.5	26,074.8
Bénin	64	713.8	1,036.5	22	3.3	5.0	12	135.4	189.9	1	1.0	1.4	99	853.6	1,232.8
Brunei	2	8.0	9.9	2	0.0	0.0	0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	4	8.0	9.9
Burkina-Faso	113	846.6	1,196.3	39	10.5	14.6	53	2,138.5	2,971.5	7	8.0	8.8	212	3,003.6	4,191.2
Cameroun	74	923.2	1,336.9	19	1.8	2.7	38	1,098.4	1,524.1	3	1.2	1.7	134	2,024.7	2,865.4
Tchad	70	711.7	1,040.5	47	5.0	7.6	4	30.2	42.3	11	9.5	11.2	132	756.4	1,101.5
Comores	7	26.4	33.9	30	4.6	6.9	41	477.6	658.8	4	3.1	4.3	82	511.7	703.9
Côte d'Ivoire	60	1,521.5	2,085.8	12	0.9	1.3	19	406.9	568.6	5	1.0	1.2	96	1,930.3	2,656.9
Djibouti	47	236.1	353.8	28	3.4	4.8	39	1,191.2	1,643.0	11	1.7	2.4	125	1,432.3	2,003.9
Égypte	91	1,844.1	2,689.3	37	4.7	6.9	271	13,094.3	18,314.4	8	1.7	2.4	407	14,944.7	21,013.0
Gabon	19	317.6	473.4	3	0.3	0.3	1	18.8	25.2	0	0.0	0.0	23	336.6	499.0
Gambie	60	245.1	364.0	32	2.9	4.4	67	575.9	818.6	3	1.3	1.9	162	825.1	1,188.8
Guinée	123	1,064.9	1,491.5	44	13.9	19.8	8	49.4	63.8	8	7.2	8.6	183	1,135.4	1,583.7
Guinée-Bissau	8	38.4	53.0	15	2.1	3.0	3	13.1	17.0	3	0.6	1.3	29	54.2	74.3
Guyana	3	178.4	234.6	7	0.3	0.4	0	0.0	0.0	3	0.4	0.5	13	179.1	235.6
Indonésie	124	3,505.9	5,019.3	38	4.7	6.8	181	1,569.9	2,245.4	5	3.7	5.4	348	5,084.2	7,277.0
Iran	70	2,048.1	3,085.1	21	1.8	2.7	327	2,136.8	3,057.7	10	10.8	15.1	428	4,197.5	6,160.7
Irak	5	51.3	65.0	10	1.4	2.0	59	319.3	369.1	13	3.9	5.9	87	375.9	442.0
Jordanie	66	852.5	1,176.9	37	4.1	5.8	340	1,323.4	1,790.8	1	0.2	0.3	444	2,180.1	2,973.7
Kazakhstan	20	462.4	656.5	21	2.0	3.1	25	659.1	984.0	5	1.3	1.9	71	1,124.8	1,645.5
Koweït	11	72.2	106.8	25	2.0	2.8	24	591.1	864.0	3	5.3	7.3	63	670.6	980.9
Kirghizstan	41	332.3	477.1	23	4.1	6.4	7	28.0	40.0	7	1.7	2.4	78	366.1	525.8
Liban	61	895.0	1,333.9	13	1.1	1.6	9	152.1	212.1	19	7.4	10.6	102	1,055.6	1,558.3
Libye	17	268.0	372.7	16	3.6	5.1	15	320.1	419.9	7	4.0	5.9	55	595.8	803.6
Malaisie	51	399.8	587.6	25	1.8	2.7	85	261.6	361.4	5	7.0	11.4	166	670.2	963.2
Maldives	34	164.9	248.2	11	1.2	1.6	43	1,709.3	2,358.0	3	0.6	0.8	91	1,876.0	2,608.7
Mali	109	868.4	1,244.7	33	6.3	8.7	33	702.8	985.6	11	14.1	16.5	186	1,591.6	2,255.5
Mauritanie	99	688.6	1,030.4	53	7.0	9.9	37	741.0	1,055.2	7	9.4	11.1	196	1,446.1	2,106.6
Maroc	71	1,952.2	2,915.9	58	7.6	11.1	126	2,897.9	4,123.4	4	1.1	1.5	259	4,858.9	7,051.9
Mozambique	26	335.1	480.9	17	2.4	3.7	5	48.3	70.0	6	2.0	2.5	54	387.8	557.1
Niger	83	488.2	699.6	58	55.6	81.9	24	144.2	189.8	18	9.3	11.5	183	697.4	982.8
Nigéria	44	704.6	1,019.9	33	13.1	18.3	40	616.2	894.7	28	5.6	7.5	145	1,339.5	1,940.4
Oman	41	1,341.2	1,859.2	10	1.2	1.8	2	3.7	5.0	2	0.4	0.5	55	1,346.4	1,866.5
Pakistan	99	2,088.9	3,221.7	35	22.5	31.4	298	8,802.6	12,126.1	12	10.4	13.9	444	10,924.4	15,393.2
Palestine	26	81.9	116.8	151	278.0	388.3	3	4.0	6.0	44	37.5	49.5	224	401.3	560.7
Qatar	12	331.9	475.1	1	0.1	0.1	6	33.8	54.1	0	0.0	0.0	19	365.8	529.4
Arabie saoudite	95	1,255.8	1,857.8	44	4.1	5.7	309	2,504.1	3,711.8	3	0.2	0.3	451	3,764.2	5,575.6
Sénégal	154	2,249.0	3,190.8	47	6.6	9.7	78	1,729.6	2,379.1	7	12.3	14.5	286	3,997.5	5,594.1
Sierra Leone	47	211.3	309.3	24	8.1	12.0	4	18.1	26.0	4	2.6	3.5	79	240.2	350.8
Somalie	5	12.8	18.2	21	9.0	13.2	4	35.9	46.2	56	32.7	47.9	86	90.3	125.5
Soudan	98	738.8	1,124.5	42	28.1	39.5	38	328.1	462.6	23	21.1	26.4	201	1,116.2	1,653.0
Suriname	15	85.5	124.1	12	0.7	1.0	5	65.4	92.0	3	0.2	0.2	35	151.8	217.3
Syrie	31	331.8	452.2	20	8.1	11.8	27	135.1	169.3	11	2.2	3.0	89	477.1	636.3
Tadjikistan	46	360.4	511.1	27	4.2	6.1	21	163.8	235.0	7	0.9	1.2	101	529.3	753.4
Togo	42	414.1	584.0	11	1.8	2.5	21	387.8	540.1	2	1.0	1.5	76	804.7	1,128.0
Tunisie	71	1,371.7	2,052.8	30	4.8	7.1	189	2,632.8	3,637.4	4	3.2	4.2	294	4,012.5	5,701.6
Türkiye	109	2,890.4	4,259.0	37	2.9	4.1	406	6,288.4	8,702.6	9	17.2	22.8	561	9,198.9	12,988.4
Turkménistan	13	803.6	1,139.4	10	1.1	1.6	6	69.9	95.0	1	0.2	0.3	30	874.8	1,236.2
Émirats arabes unis	26	307.0	437.2	22	10.8	15.6	35	494.0	706.9	0	0.0	0.0	83	811.8	1,159.7
Ouganda	48	1,143.3	1,593.2	38	5.2	7.4	10	94.4	126.2	8	2.8	3.6	104	1,245.7	1,730.3
Ouzbékistan	50	1,708.2	2,454.8	17	1.8	2.7	83	926.7	1,281.4	6	1.1	1.5	156	2,637.8	3,740.5
Yémen	55	335.6	501.3	32	18.7	26.4	44	379.0	451.2	9	5.8	8.2	140	739.2	987.1
Pays non-membres	44	171.6	244.1	19	5.7	8.6	29	268.6	407.8	1,029	221.0	305.4	1,121	667.0	965.9
Projets régionaux	56	1,470.1	2,079.9	898	877.8	1,304.7	23	1,249.4	1,737.3	338	582.6	879.4	1,315	4,180.0	6,001.2
Approbations nettes	3,112	46,608.2	67,622.3	2,527	1,565.3	2,279.5	4,329	78,730.3	110,568.7	1,850	1,153.0	1,651.5	11,818	128,056.7	182,121.9
Approbations brutes	3,770	56,598.3	81,986.2	2,772	1,849.4	2,538.8	4,548	80,592.4	113,142.7	2,103	1,279.5	1,830.2	13,193	140,319.6	199,498.0

¹ Les données présentées dans le tableau ont été recueillies au 31 décembre 2023.

² Les chiffres n'incluent pas les opérations annulées (sauf indication contraire) et portent sur le Fonds d'investissement des biens awqaf, les opérations de financement d'avant la création de la Société internationale islamique de financement du commerce (Système de financement des exportations, Portefeuille des banques islamiques et Programme des opérations de financement des importations), les opérations d'assistance spéciale, les fonds fiduciaires et le Fonds waqf.

SOURCE: Complexe de l'Économiste en Chef du Groupe de la BID

ANNEXE 10A: APPROBATIONS PAR ENTITÉ ET MODE DE FINANCEMENT (1975-2023)¹ (MILLIONS DI)

	2020	2021	2022	2023	TOTAL GÉNÉRAL ²
A. BID					
Prêt	82.7	110.4	181.6	210.3	5,400.7
Fonds propres	18.5	7.0	23.3	16.2	1,358.1
Crédit-bail	157.5	70.9	311.4	362.5	8,046.8
Vente à tempérament	867.2	1,200.3	1,778.2	2,640.3	13,104.8
Lignes de financement combinées	0.0	0.0	0.0	0.0	238.6
Partage de bénéfices (moucharaka)	0.0	0.0	0.0	0.0	112.5
Istisna	61.7	38.2	0.0	0.0	13,695.8
Moudaraba	0.0	0.0	0.0	0.0	730.4
Assistance technique	0.7	1.1	0.0	0.0	1.9
Total partiel	1,188.2	1,427.9	2,294.4	3,229.2	42,689.4
B. SID					
Fonds propres	9.4	11.1	0.0	5.1	983.7
Crédit-bail	6.9	0.0	58.6	32.3	578.2
Vente à tempérament	0.0	0.0	0.0	0.0	84.2
Istisna	5.6	0.0	0.0	0.0	76.1
Moudaraba	0.0	0.0	0.0	0.0	10.8
Commerce (mourabaha)	190.9	162.9	336.6	358.9	3,125.7
Total partiel	212.9	174.1	395.1	396.3	4,858.6
C. SIFC					
Mourabaha	3,236.6	4,607.3	5,118.9	5,155.7	52,244.5
D. AUTRES					
Fonds SID	0.0	0.0	0.0	0.0	674.5
FIBA	6.5	14.6	0.0	0.0	105.8
STI	1.3	0.0	0.0	0.0	5.7
Opérations d'assistance spéciale	1.4	5.8	2.2	5.6	612.6
FSID	56.1	61.2	30.6	159.0	984.1
Fonds fiduciaires	73.4	65.7	50.8	35.5	2,216.1
Fonds waqf	8.0	5.9	8.4	9.1	523.0
Commerce pré-SIFC	0.0	0.0	0.0	0.0	23,142.4
Total partiel	146.7	153.3	91.9	209.2	28,264.2
Total général	4,784.4	6,362.6	7,900.4	8,990.4	128,056.7

E. OPÉRATIONS DE LA SIACE DURANT LES 5 DERNIERS EXERCICES ET TOTAL DES OPÉRATIONS DEPUIS LA CRÉATION (MILLIONS DI)					
	2020	2021	2022	2023	GRAND TOTAL ²
Nouveaux engagements	2,676.2	2,252.9	3,009.5	3,121.6	42,766.1
Affaires assurées	6,846.2	7,000.2	8,748.4	9,926.2	77,061.7

RESSOURCES ET FINANCEMENTS DE LA BID (EN FIN D'EXERCICE)					
	2020	2021	2022	2023	
Actif, total	24,421.9	26,026.7	27,057.6	29,272.1	
Revenu, brut (mois amortissement idjara) ³	592.8	563.5	693.9	1,007.5	
Revenu, net	116.2	106.9	173.1	316.7	
Réserves générales	2,994.5	3,074.6	3,168.0	3,320.3	
Réserve à juste valeur	279.0	382.3	328.5	424.4	
Capital souscrit	50,260.5	50,260.5	55,256.7	55,256.7	
Budget administratif approuvé*	154.4	149.6	148.8	161.2	
Budget administratif effectif*	141.9	135.7	152.3	156.3	

* y compris les fonds fiduciaires (El-Qods et El-Aqsa)

¹ Les données présentées dans le tableau ont été recueillies au 31 décembre 2023.

² Approbations cumulées depuis la création en 1975.

³ Le revenu brut est ajusté par rapport à l'amortissement de sorte que les chiffres rapportés soient facilement rapprochés des états financiers vérifiés.

SOURCE: Complexe de l'Économiste en Chef du Groupe de la BID

Les taux de change des différents exercices sont:

2020 1 DI = 1,44027 USD 2021 1 DI = 1,39959 USD

2022 1 DI = 1,33084 USD 2023 1 DI = 1,34167 USD

1975-2023 1 DI = 1,4222 USD (approximativement)

ANNEXE 10B: APPROBATIONS PAR ENTITÉ ET MODE DE FINANCEMENT (1975-2023)¹ (MILLIONS USD)

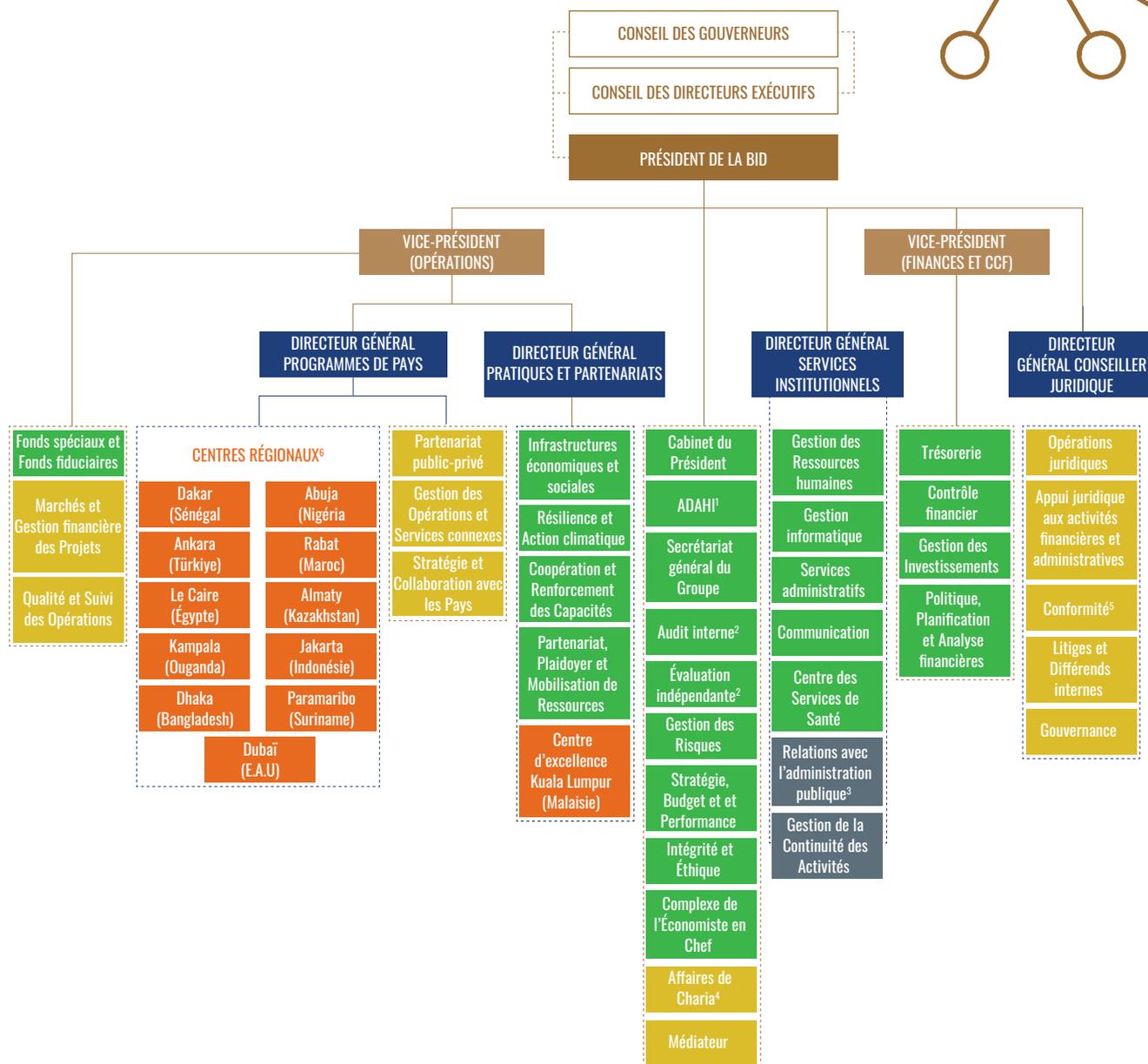
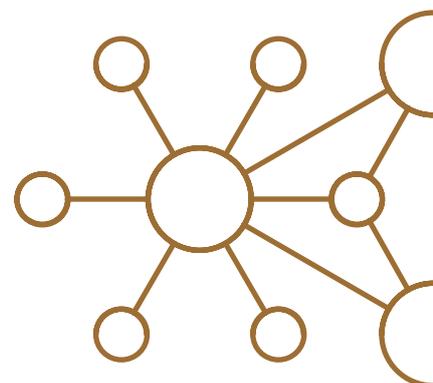
	2020	2021	2022	2023	GRAND TOTAL ²
A. ROC-BID					
Prêt	114.4	156.6	240.1	281.2	7,750.1
Fonds propres	26.6	9.8	30.9	21.7	1,976.2
Crédit-bail	230.0	100.6	405.0	483.9	11,692.6
Vente à tempérament	1,215.3	1,697.5	2,284.9	3,503.1	18,435.2
Lignes de financement combinées	0.0	0.0	0.0	0.0	344.3
Partage de bénéfices (moucharaka)	0.0	0.0	0.0	0.0	168.3
Istisna	82.2	51.0	0.0	0.0	20,463.3
Moudaraba	0.0	0.0	0.0	0.0	1,160.7
Assistance technique	1.0	1.6	0.0	0.0	2.6
Total partiel	1,669.5	2,016.9	2,961.0	4,289.8	61,993.5
B. SID					
Fonds propres	13.6	15.6	0.0	6.8	1,455.5
Crédit-bail	10.0	0.0	77.9	43.4	832.2
Vente à tempérament	0.0	0.0	0.0	0.0	125.2
Istisna	8.0	0.0	0.0	0.0	105.4
Moudaraba	0.0	0.0	0.0	0.0	15.0
Commerce (mourabaha)	275.0	228.0	447.9	481.5	4,387.0
Total partiel	306.6	243.6	525.8	531.7	6,920.2
C. SIFC					
Mourabaha	4,661.6	6,448.3	6,812.5	6,917.2	74,431.3
D. AUTRES					
Fonds SID	0.0	0.0	0.0	0.0	992.2
FIBA	8.9	20.7	0.0	0.0	153.8
STI	1.8	0.0	0.0	0.0	7.9
Opérations d'assistance spéciale	1.9	8.4	2.9	7.5	832.7
FSID	78.4	85.9	40.9	213.6	1,399.3
Fonds fiduciaires	101.6	92.7	68.0	47.6	3,184.2
Fonds waqf	11.2	8.3	11.4	12.1	793.5
Opérations de financement du commerce d'avant la création de la Société internationale islamique de financement du commerce (Système de financement des exportations, Portefeuille des banques islamiques et Programme des opérations de financement des importations)	0.0	0.0	0.0	0.0	31,413.4
Total partiel	203.8	216.0	123.2	280.8	38,777.0
Total général	6,841.5	8,924.8	10,422.4	12,019.4	182,121.9
E. OPÉRATIONS DE LA SIACE DURANT LES 5 DERNIERS EXERCICES ET TOTAL DES OPÉRATIONS DEPUIS SA CRÉATION (MILLIONS USD)					
	2020	2021	2022	2023	GRAND TOTAL ²
Nouveaux engagements	3,854.5	3,153.1	4,005.1	4,188.2	61,257.1
Affaires assurées	9,860.4	9,797.4	11,642.7	13,317.6	108,269.8

¹ Les données présentées dans le tableau ont été recueillies au 31 décembre 2023.

² Approbations cumulées depuis la création en 1975.

SOURCE: Complexe de l'Économiste en Chef du Groupe de la BID

ANNEXE 11: ORGANIGRAMME DE LA BID

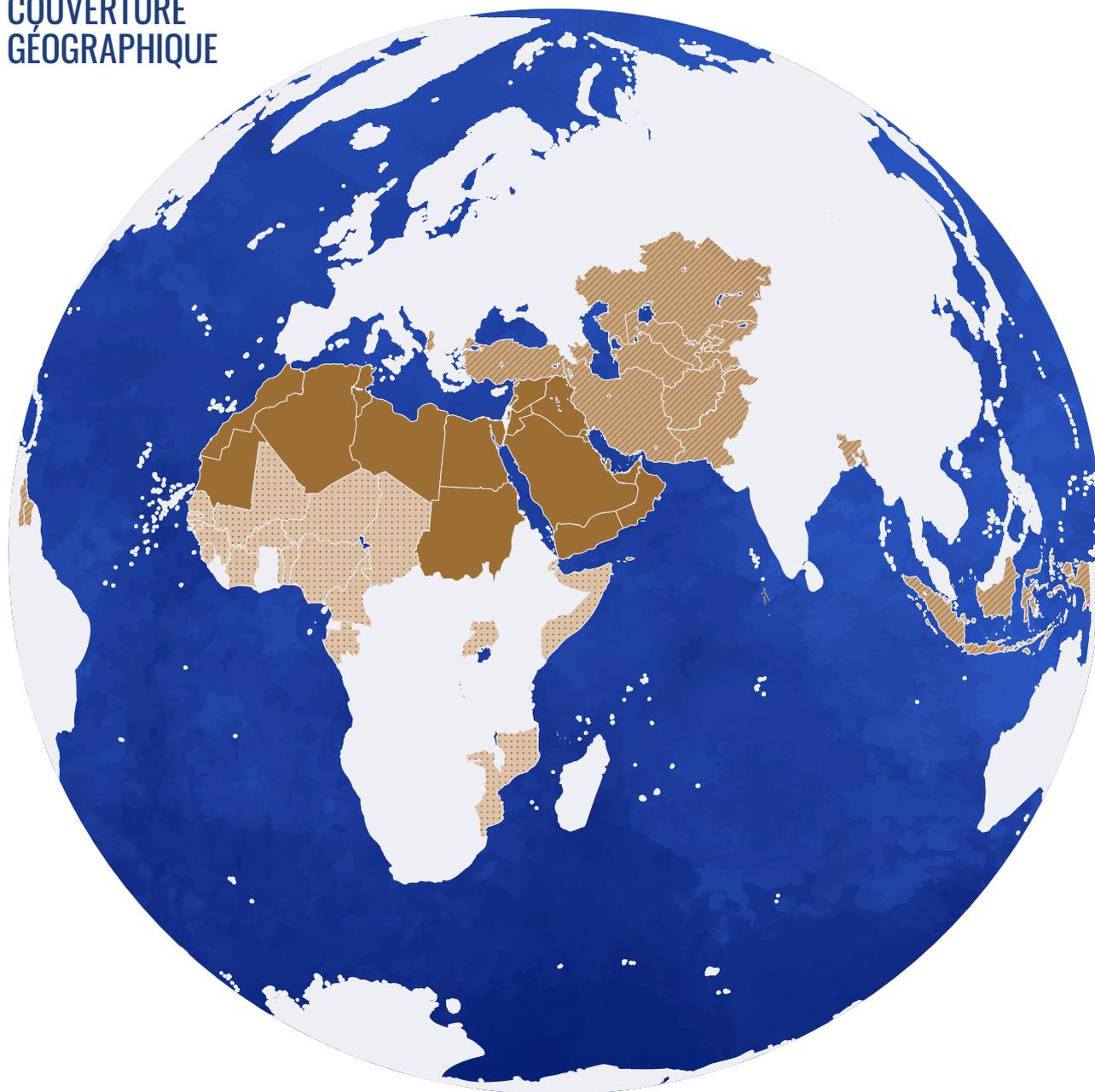


- 1 Sous la supervision du directeur du Cabinet du Président
- 2 Le département est fonctionnellement rattaché au Conseil des Directeurs exécutifs. Administrativement, il est rattaché au Président.
- 3 Le service est fonctionnellement rattaché au Président. Administrativement, il est rattaché au Directeur général des Services institutionnels.
- 4 La division est fonctionnellement rattachée au Conseil de Charia. Administrativement, elle est rattachée au Président.
- 5 La division est fonctionnellement rattachée au Président. Administrativement, elle est rattachée au Directeur général Conseiller juridique.
- 6 Les centres régionaux et le centre d'excellence sont gérés par des chefs de division sauf décision contraire du Président.

LÉGENDE



ANNEXE 12: COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE



MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

ALGÉRIE
ARABIE SAOUDITE
BAHREIN
E.A.U.
ÉGYPTE
IRAK
JORDANIE
KOWEÏT
LIBAN
LIBYE
MAURITANIE

MAROC
OMAN
PALESTINE
QATAR
SOUDAN
SYRIE
TUNISIE
YÉMEN

ASIE, AMÉRIQUE LATINE ET EUROPE

AFGHANISTAN
ALBANIE
AZERBAÏDJAN
BANGLADESH
BRUNEI
DARUSSALAM
GUYANA
INDONÉSIE
IRAN
KAZAKHSTAN
KIRGHIZSTAN

MALAISIE
MALDIVES
OUBÉKISTAN
PAKISTAN
SURINAME
TADJIKISTAN
TÜRKIYE
TURKMÉNISTAN

AFRIQUE SUBSAHARIENNE (SSA)

BÉNIN
BURKINA-FASO
CAMEROUN
COMOROS
CÔTE D'IVOIRE
DJIBOUTI
GABON
GAMBIE
GUINÉE
GUINÉE-BISSAU
MALI

MOZAMBIQUE
NIGER
NIGÉRIA
OUGANDA
SÉNÉGAL
SIERRA LEONE
SOMALIE
TCHAD
TOGO